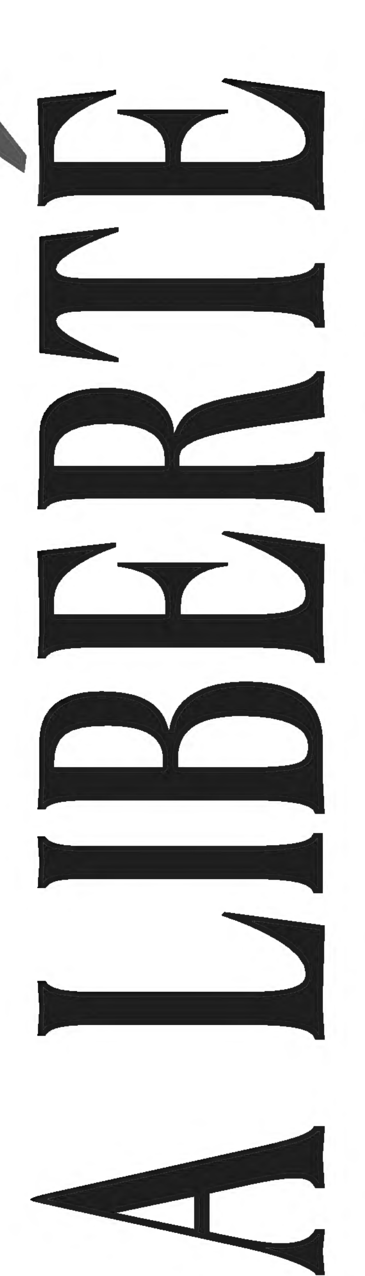




DOSSIER

IMMIGRATION

L'agrandissement de l'espace francophone est essentiel à la survie de notre communauté au Manitoba. *La Liberté* se penche dans un dossier spécial sur les défis et les opportunités auxquels notre communauté fait face.

A8-9-10

ACTUEL

DSFM

La DSFM se dote d'un nouveau directeur général qui entrera en poste à l'automne prochain.

La Liberté a rencontré Alain Laberge pour vous.

A13

ÉCONOMIE

LOURDE IMPOSITION

Indispensables pour la francophonie manitobaine, surtout en région, les caisses populaires pourraient être durement frappées si le budget fédéral reçoit, avant la fin de l'été, la sanction royale.

B17

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40012102
N° D'ENREGISTREMENT 7996
WWW.LA-LIBERTE.MB.CA
VOL. 100 N°13 • DU 26 JUIN AU 2 JUILLET 2013
SAINT-BONIFACE

Une opération délicate



photo : Gracieuseté Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba

Armé d'un chalumeau oxyacétylénique et d'une baguette de soudure d'argent de haute qualité, le maître soudeur, Léo Nolette, procède au travail délicat, voire minutieux, de réparer la fente de Marie Antoinette, la célèbre cloche de Batoche. L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba, qui détient la garde de cet icône métis, estime non seulement que Marie Antoinette pourra désormais faire résonner le passé pour une nouvelle génération de Métis, mais aussi inviter les Métis et les Canadiens à la réconciliation. | **Pages A3, A5, A6 et A7.**

Citation DE LA SEMAINE

« La cloche de Batoche a longtemps continué d'être un fardeau. J'avais même envisagé la jeter dans un lac. »

Le détenteur de la cloche de Batoche, qui rompt 22 ans de silence, raconte le parcours de Marie Antoinette et son importance dans sa vie. | **Page A3.**











Le SOMMAIRE

Dans nos écoles	A14-A15
Emplois et avis	A8-A19
Petites annonces	A9
Jeux	B4
Nécrologie	B10
Télé-horaire	B8

IMMIGRATION

Longue attente pour devenir citoyens

Les personnes qui déposent une demande de citoyenneté doivent s'armer de patience alors que les délais moyens de traitement s'allongent continuellement.

Miguel LACHANCE et Camille HARPER-SÉGUY
presse2@la-liberte.mb.ca

La Marocaine d'origine, Salwa Meddri, a déposé sa demande de citoyenneté il y a trois ans et attend toujours une réponse. « Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) nous a expliqué que mon mari, qui n'est jamais parti depuis notre arrivée au Canada, n'avait pas justifié ses sorties du territoire, explique-t-elle. Comment peut-on fournir des preuves qui n'existent pas? »

L'avocat spécialiste en immigration, Paul Hesse, recommande en effet de conserver « des photocopies de ses billets d'avion ou de ses confirmations de vol électroniques, ses T4 et autres preuves d'emploi si on a travaillé au Canada, ses bulletins de note si on y a étudié, ainsi que toute preuve de résidence physique au Canada à laquelle on peut penser.

« Il est obligatoire de prouver sa résidence physique au Canada pour devenir citoyen, rappelle-t-il, et mieux vaut être en mesure de donner un maximum de preuves. »

Salwa Meddri continue que dans son cas, « il a fallu aussi reproduire des documents. Par exemple, l'enquête criminelle n'a pas été remise à temps au bureau de Winnipeg par les fonctionnaires de CIC, donc le document a expiré ».

En outre, depuis qu'elle a déposé sa demande, les exigences linguistiques sont devenues plus sévères. Les demandeurs doivent désormais prouver par un test ou un diplôme obtenu dans l'une des deux langues officielles du Canada qu'ils maîtrisent l'anglais ou le français, ce qui ajoute une difficulté pour compléter leur dossier.



photo : Miguel Lachance

Salwa Meddri (à gauche) et Véronique Coulibaly (à droite) attendent depuis plus de trois ans pour la première et deux ans pour la seconde de passer du statut de résidante permanente à citoyenne. L'attente est longue.

« Selon les échos que j'ai eus, à cause de cette exigence, des gens se découragent avant même de déposer leur demande de citoyenneté, déplore-t-elle. Ils n'ont pas l'argent pour payer le test linguistique, ou ils ont des difficultés à rapatrier un diplôme en anglais ou en français obtenu dans un autre pays. »

Véronique Coulibaly, une collègue de Salwa Meddri, vit aussi l'attente. Elle et son conjoint ont déposé leur demande de citoyenneté en juin 2011. Deux ans plus tard, ils n'ont toujours pas de réponse.

« En mai dernier, CIC nous a dit qu'ils étudiaient en ce moment les demandes reçues en février 2011, raconte-t-elle. La nôtre ne sera donc pas examinée avant octobre ou novembre prochain. »

Peu de recours

Si l'attente semble souvent trop longue à ceux qui ont déposé un dossier, Paul Hesse explique cependant que les possibilités de recours en justice contre cette lenteur restent rares et très encadrées.

« Il n'y a que deux possibilités pour faire recours selon la *Loi sur la citoyenneté*, affirme-t-il. La première parce que selon l'article 14 de la Loi, quand un juge de la citoyenneté est saisi, il doit prendre sa décision en 60 jours. Si ce délai est dépassé, un recours est donc possible, mais c'est très rare. »

L'autre possibilité se trouve sous l'article 17 de la Loi. « S'il estime ne pas avoir tous les renseignements nécessaires, CIC peut suspendre l'examen de la demande pendant un maximum de six mois, le temps de faire une enquête et d'obtenir les renseignements manquants, dévoile l'avocat.

« Si l'enquête dépasse six mois, le demandeur peut aller se plaindre en justice, affirme-t-il, mais seulement à la condition qu'il ne soit pas lui-même responsable d'un délai. Par exemple, si le demandeur a mis trois mois à fournir à CIC les renseignements demandés, alors l'enquête pourra durer trois mois de plus sans que ce soit illégal. Il est donc très rare d'avoir matière à un recours en justice. »

Paul Hesse précise que « ce n'est pas possible de faire recours juste parce que le délai de traitement annoncé au dépôt de sa demande a été augmenté entre temps ».

Salwa Meddri a tout de même contacté sa députée fédérale de Saint-Boniface, Shelly Glover, pour qu'elle écrive à son gouvernement. Au moment d'écrire ces lignes, elle n'avait pas obtenu de réponse du gouvernement.

Véronique Coulibaly s'inquiète par ailleurs de son examen de citoyenneté à force d'attendre. En effet, les occupations quotidiennes ne lui permettent pas toujours de réviser son histoire canadienne et il est facile d'en oublier parfois des détails.

« Nous sommes stressés car nous pouvons être appelés à n'importe quel moment pour aller passer l'examen, confie-t-elle. Et quand ce sera le cas, j'ai peur que CIC ne nous donne pas beaucoup de temps pour réviser entre la convocation et l'examen. »

Coincés au Canada

Salwa Meddri pensait « que toute la procédure allait prendre un an. Maintenant, cela fait trois ans que nous attendons et ce n'est pas fini, et nous sommes coincés au Canada car notre carte de résidence permanente a expiré! Nous n'avons pas cru nécessaire de la renouveler le temps que notre demande de citoyenneté soit étudiée ».

Paul Hesse confirme que la carte de résidant permanent n'est pas nécessaire pour ceux qui attendent de devenir citoyens, tant qu'ils ne quittent pas le pays. Il recommande tout de même aux résidants permanents de conserver leur carte à jour au cas où ils devraient quitter le Canada.

« Les gens qui quittent le pays sans cette carte pourraient se voir refuser le droit de rentrer au Canada, signale-t-il. Mais il est possible d'accélérer le processus de renouvellement de la carte de résidant permanent en cas d'urgence, avec un billet d'avion comme preuve. »

Espoir dans l'épreuve

En date du 18 juin dernier, le délai de traitement annoncé pour les demandes non problématiques était de 25 mois.

« Depuis 2006, le Canada a accueilli en moyenne 257 000 nouveaux arrivants par an, ce qui est le plus haut niveau d'immigration soutenue de l'histoire de notre pays, dévoile le porte-parole de CIC. Par conséquent, les demandes de citoyenneté ont aussi augmenté depuis 2006, de 30 %, ce qui a mis à rude épreuve les délais de traitement. »

Devenue citoyenne canadienne en 1977, Jacqueline Blay se souvient que « ça m'avait pris une journée à passer mon examen, avoir un rendez-vous avec le juge de la citoyenneté, puis prêter serment pour être officiellement citoyenne. Quant à mon dossier, j'avais attendu à peine quelques mois pour qu'il soit traité et j'avais eu besoin de fournir beaucoup moins de documents que maintenant!

« Si je devais devenir citoyenne aujourd'hui, je trouverais l'attente vraiment traumatisante. ajoute-t-elle. Je n'envie pas les demandeurs actuels. Ils doivent trimer pour obtenir leur statut, mais ça vaut la peine car c'est pour la vie! »

CIC se réjouit cependant que « dans le cadre du budget fédéral de 2013, CIC a obtenu 44 millions $ supplémentaires pour le traitement des demandes de citoyenneté. Ceci va nous aider à garantir un traitement plus rapide des demandes. Jusqu'à maintenant, le nombre de demandes reçues était plus élevé que notre capacité à les traiter ».

« Les délais de traitement ont augmenté car CIC veut s'assurer que les demandeurs satisfont bien les critères, conclut Paul Hesse. Il y a eu des fraudes dans le passé, ils veulent les éviter. Le problème, c'est que CIC a fermé certains de ses bureaux, comme celui de Buffalo aux États-Unis par exemple, et a réduit son nombre d'employés. Ils ont donc moins de ressources pour traiter plus de demandes, plus en détails. »

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Surprise, tu dois recommencer

Katrine DENISET
presse6@la-liberte.mb.ca

Le Français immigré à Winnipeg, Gregory Pascal, se trouve parmi ceux qui ont vécu la fameuse balade en bureaucratie afin de réobtenir ses diplômes au Manitoba.

En France, Gregory Pascal était déjà maître-nageur et entraîneur de natation. Il était également chargé de missions sur le développement du sport pour les jeunes handicapés. Ses diplômes, reconnus en France par le ministère des Sports et de la Jeunesse, ne représentaient rien au Manitoba.

« C'était une énorme surprise. J'ai dû recommencer tout le processus que doit traverser un maître nageur normal, donc sept ou huit diplômes, raconte-t-il. Et les diplômes ici sont beaucoup plus faciles que ceux qu'on passe en France.

« C'est beaucoup de temps et de contraintes parce qu'en plus de tes études, tu dois te trouver des petits boulots pour pouvoir payer tes diplômes, ton loyer, ta résidence permanente, et tous les autres frais qui viennent en jeu. Ma première expérience à Winnipeg c'était de travailler au Tim Hortons près de Portage Place. »

Gregory Pascal a pris près d'un an à refaire ses diplômes. Mais souvent, des immigrants qualifiés dans d'autres domaines, comme celui de la médecine, sont découragés lorsqu'ils arrivent au Manitoba et apprennent qu'ils doivent retourner aux études pendant plusieurs mois ou années.

« Parfois, les médecins immigrants qualifiés examineront tous les facteurs—dont le coût des examens et la difficulté des programmes d'ici—pour répondre à la question, "est-ce que je suis prêt à tout recommencer?", affirme la directrice générale du Conseil communauté en santé du Manitoba, Annie Bédard. Souvent, ils resteront dans le domaine de la santé, mais en se tournant vers quelque chose qui leur paraît moins difficile à gérer. »

Certains milieux de travail au Manitoba privilégient les soumissions de candidatures de gens locaux qui ont une compréhension du contexte de travail. Le directeur de l'École technique et professionnelle à l'Université de Saint-Boniface (USB), Réjean Laroche, révèle que cela n'est pas tout à fait la réalité à laquelle font face les comités de sélection à l'USB, chargés du recrutement des professeurs.

« On veut qu'un bon nombre de nos professeurs soient franco-manitobains, souligne Réjean Laroche. Mais il y a une grosse composante d'étudiants internationaux à l'USB, alors ça devient important d'avoir une composante de professeurs internationaux. Ça engendre un système équilibré avec des gens qui s'appuient et qui se comprennent. »

Par ailleurs, les nouveaux arrivants francophones qualifiés en sciences infirmières auront peut-être de la chance si l'USB fait une soumission, au mois d'août, pour un programme en développement offert par la Province du Manitoba : *Qualification Recognition Supports and Post Secondary Education Bridge Programming*.

Tous les détails du programme ne sont pas déterminés, mais Réjean Laroche, qui surveille les progrès du programme, explique ce qu'il représente dans les grandes lignes.

« Les immigrants qui arrivent ici veulent travailler aussi vite que possible, et le programme vise à éviter qu'ils aient à recommencer toutes leurs études. Le programme serait incorporé aux Sciences infirmières. Alors les infirmiers et infirmières qui ont été formés à l'étranger pourraient faire une brève mais précise mise à niveau qui évaluerait leurs compétences et leurs expériences professionnelles. »

DÉPENSES ÉLECTORALES

Les déboires de Shelly Glover

Ayant dépassé les limites permises par Élections Canada pour ses dépenses électorales, Shelly Glover est passible d'une amende. Le prix politique à payer risque d'être plus lourd.

Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

La députée fédérale conservatrice de Saint-Boniface, Shelly Glover, a excédé de 2 267,61 $, lors de la campagne de 2011, la limite des dépenses électorales stipulée par la *Loi électorale du Canada*.

C'est ce qui se dégage de la déclaration modifiée de ses dépenses électorales, déposée le 13 juin dernier auprès d'Élections Canada.

On se rappellera que le directeur général d'Élections Canada, Marc Mayrand, avait avisé le président de la Chambre des Communes, le 4 juin dernier, que la députée devrait être suspendue à cause d'irrégularités dans ses dépenses électorales de 2011. La soumission d'une déclaration modifiée lève cette possibilité.

En outre, Shelly Glover était censée contester son cas le 21 juin devant la Cour du Banc de la Reine. Elle a retiré sa demande auprès de la Cour. « Je continue de travailler de bonne foi avec Élections Canada afin de résoudre cette situation, comme je l'ai d'ailleurs toujours fait », a déclaré la députée dans une phrase affichée sur son site Internet.

« Étant dans une situation excédentaire, Shelly Glover sera sans doute pénalisée, indique le politologue, Raymond Hébert. Mais je présume qu'elle écopera d'une amende relativement modeste, puisque la somme excédentaire n'est pas énorme. »

De fait, les députés qui dépassent les limites permises sont passibles d'une amende de 1 000 $, ou de trois mois de prison. Ceux qui les dépassent sciemment sont passibles d'une amende de 5 000 $, ou de cinq ans en prison.

« Bien qu'elle ait agi tardivement, j'estime que Shelly Glover a fait la bonne chose, mentionne Raymond Hébert. Elle semble s'être conformée en bonne partie aux exigences d'Élections Canada. Reste à savoir si les dépenses indiquées dans la déclaration modifiée seront acceptables en tous détails pour l'agence gouvernementale. »

Le commentateur politique, Michel Lagacé, souligne que sur le plan politique, il est souhaitable pour Shelly Glover de retirer le plus rapidement possible ce contentieux entre elle et Élections Canada.

« Aucun député ne veut être devant les tribunaux s'il est possible d'éviter cette situation, fait-il remarquer. Surtout lorsqu'il s'agit d'un différend avec l'organisme qui préside au bon fonctionnement de notre démocratie.

« Shelly Glover a par ailleurs raison de retirer la question devant les tribunaux à la veille d'un remaniement ministériel possible, poursuit-il. La question toujours irrésolue, il serait difficile pour le premier ministre de la nommer. Et j'ignore si Élections Canada pourra fermer le dossier rapidement. »

« Par ailleurs, d'autres femmes conservatrices, entre autres la députée manitobaine de Portage-Lisgar, Candice Bergen, ont acquis un profil plus élevé au sein du caucus conservateur, rappelle Raymond Hébert. Alors à moins que le cas soit réglé rapidement, ses chances d'être ministre ont diminué. »

Quant aux répercussions politiques à long terme du différend actuel, Raymond Hébert est moins certain.

« Dans les plus récents sondages, le Parti libéral fédéral a atteint un niveau de popularité semblable aux années qui ont précédé la montée du Nouveau Parti démocratique de Jack Layton, rappelle-t-il. Si cette tendance se maintient jusqu'en 2015, on pourrait s'attendre à ce que les déboires de Shelly Glover aient un impact sur les élections à Saint-Boniface. Mais on est tout de même à deux ans des prochaines élections. »

ENVIRONNEMENT

La chasse aux moustiques est ouverte

La Ville de Winnipeg a sorti l'arsenal lourd pour combattre les moustiques, véritable fléau qui empoisonne la vie des Manitobains chaque été.



Thibault JOURDAN
presse1@la-liberte.mb.ca

La traque contre les moustiques a été officiellement lancée le 18 juin par la Ville de Winnipeg. Son entomologiste, Taz Stuart, est sur le pied de guerre : « Nous avons déjà traité des zones du parc Assiniboine et nous allons continuer à surveiller les parcs et les plans d'eau », indique-t-il. Pour l'accompagner dans sa mission, Taz Stuart peut compter sur une équipe d'environ 150 personnes et bénéficie de l'appui de quatre hélicoptères. La Ville compte aussi sur l'aide des habitants en demandant aux Winnipégois d'éviter toute présence d'eau stagnante sur leur propriété.

Le programme de la Ville pour le contrôle de la nuisance des moustiques dépasse les simples limites de Winnipeg : environ 20 000 hectares de zones où les larves de moustiques peuvent potentiellement se développer sont sous surveillance quotidienne, et un périmètre de 10 km entourant la cité est aussi traité. « Le nombre de moustiques est bien plus élevé en dehors de la région de contrôle de la ville », confirme Taz Stuart.

Outre les parcs et plans d'eau, la mairie a aussi commencé à traiter les cimetières et les lieux publics. La première génération de moustiques adultes est déjà présente, et la seconde génération se cache actuellement dans des zones propices à leur développement. Des résidus de perméthrine, un composé chimique non nuisible pour l'environnement issu de la fleur de chrysanthème, va être appliqué directement sur des zones localisées de hautes herbes, de buissons et d'arbrisseaux dans lesquels les moustiques adultes se réfugient durant la journée.

Le nombre de moustiques ne devrait pas augmenter dans les prochains jours. « On devrait même constater une baisse de la population adulte », assure Taz Stuart. Quant à savoir si cet été sera pire ou meilleur que celui de l'an dernier concernant ces insectes, l'entomologiste préfère ne pas s'avancer : « Je ne peux pas vous le dire, je ne peux pas prédire le temps. La population varie énormément selon la météo ». En tout cas, la Ville, elle, ne plaisante pas et elle se donne les moyens de ses ambitions : au total, elle consacre un budget de 7,4 millions $ à sa guerre contre les moustiques.

Juin 2013

Centre de santé
Saint-Boniface



L'avenir en santé

Deux projets d'avenir auront été marquants pour votre Centre de santé en 2012-2013.

Tout d'abord, nous avons pu constater de réels progrès dans la construction du futur Centre d'accès Saint-Boniface, qui, à terme, réunira une gamme de services de santé et de services sociaux sous un même toit.

D'autre part, au cours des cinq prochaines années, Accès Santé – un groupe d'organismes partenaires dont fait partie le Centre de santé – mettra en œuvre un projet visant à simplifier la navigation des francophones de Winnipeg dans l'ensemble du système de santé.

Un Centre pour vous

Le Centre de santé Saint-Boniface offre des services favorisant la santé de l'ensemble de la communauté francophone de Winnipeg ainsi que de tous les résidents de Saint-Boniface.

Des services quotidiens exceptionnels

Parallèlement à ces projets spéciaux, notre clinique a maintenu des services de haute qualité, dans le but ultime d'aider les individus à prendre en main leur propre santé. Notre approche, basée sur le développement communautaire, a encore connu un franc succès cette année. En collaboration avec différents partenaires, nous avons offert 131 séances de promotion de la santé et de prévention des maladies et blessures. Au-delà de 2 000 personnes ont participé à ces activités!

Formation et recherche

Participer au recrutement et à la rétention des professionnels de la santé bilingues au Manitoba fait aussi partie de nos priorités. Ainsi, votre Centre de santé a accueilli, en 2012-2013, plusieurs résidents et étudiants en médecine familiale ainsi que des étudiants en sciences infirmières et en service social. Votre Centre a également collaboré à six projets de recherche universitaire.

« Nous avons consacré beaucoup d'énergie, en 2012-2013, à préparer l'amélioration significative de la coordination des services à notre clientèle dans les prochaines années. »

Susan Stratford,
Directrice générale

« Tout en offrant des services de qualité, nous avons accru notre présence dans la communauté et formé de nouveaux partenariats. »

René Fontaine,
Président du conseil d'administration





Consultez notre rapport annuel entier 2012-2013 à
centredesante.mb.ca



ÉCOLES FRANÇAISES

Alain Laberge succédera à Denis Ferré

La CSFM s'est entendue sur la candidature d'Alain Laberge pour reprendre la direction générale de la DSFM après le départ de Denis Ferré le 31 décembre prochain.

Camille HARPER-SÉGUY
presse2@la-liberte.mb.ca

Originaire de Montréal et actuellement directeur général de la Commission scolaire de Sorel-Tracy au Québec, Alain Laberge s'installera en octobre prochain au Manitoba avec sa femme et sa fille de deux ans et demi pour reprendre, à partir du 1er novembre 2013, la direction générale de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM).

En effet, le directeur général actuel, Denis Ferré, partira à la retraite le 31 décembre prochain après avoir assuré la transition de fonctions avec son successeur.

« La Commission scolaire franco-manitobaine (CSFM) s'était donné des critères très précis pour la nomination du prochain directeur général, qui faisaient suite à une consultation en avril dernier de nos communautés et communautés scolaires, révèle le président de la CSFM, Bernard Lesage. On voulait notamment un bon pédagogue et un grand communicateur.

« Alain Laberge avait les meilleures compétences requises, affirme-t-il. Il a beaucoup d'expérience, il travaille bien en équipe, et il connaît déjà bien les défis et les besoins des milieux minoritaires francophones. On est très confiants de son arrivée parmi nous. »

En effet, l'orthopédagogue de formation, qui œuvre dans l'éducation depuis 22 ans, a travaillé pendant 13 ans en Colombie-Britannique avant de retourner au Québec en 2011. Il est d'ailleurs marié à une Franco-Colombienne.

« En Colombie-Britannique, j'ai été directeur d'école, directeur d'éducation, puis directeur général adjoint de division scolaire, raconte Alain Laberge. C'est vraiment là que j'ai compris à quel point le français en milieu minoritaire est un combat quotidien.

photo : Gracieuseté Commission scolaire de Sorel-Tracy

Alain Laberge prendra la direction générale de la DSFM après le départ de Denis Ferré le 31 décembre prochain.

« Ce qui est alors important, estime-t-il, c'est de faire de l'école un lieu de rencontre communautaire. Le français ne doit pas être seulement une langue de travail ou d'école, on doit y ajouter l'aspect culturel, la valeur de rire, pleurer et vivre en français. »

Il prône aussi l'ouverture vers les autres langues, notamment l'anglais, pour leur apprendre la culture francophone. « On doit oser faire notre niche, affirme l'homme de 45 ans. Pourquoi devrait-on parler anglais quand il y a un anglophone parmi plusieurs francophones? Je pense que si les anglophones baignaient vraiment dans notre milieu, la petite rivière pourrait influencer le grand fleuve! »

Quant à sa vision en termes de communication, « les médias doivent pouvoir parler aux commissaires scolaires, mais avec l'accord du directeur général ou du président. On ne veut pas bâillonner, mais plutôt être au courant pour offrir une réponse qui est bien celle de la division scolaire », explique Alain Laberge.

Par ailleurs, il apportera avec lui au Manitoba son intérêt pour la technologie éducative. « Les jeunes seront confrontés à la technologie dans leur milieu de travail, souligne-t-il. Ce sont donc des outils importants à leur donner. »

Alain Laberge prévoit surtout s'inscrire dans la continuité. « Le monde de l'éducation en français hors-Québec est petit, donc je n'arrive pas en terrain totalement inconnu à la DSFM, conclut-il. Toutefois, je veux prendre le temps de m'adapter à ce qui se faisait ici. C'est important d'arriver en douceur, sans tout changer. Denis Ferré a fait un excellent travail, je veux le continuer en y ajoutant mes couleurs. »

CSFM

Les allocations ne changeront pas

Après un long débat autour d'une proposition du commissaire Patrick Fortier, le 29 mai dernier, d'allouer à chaque commissaire un montant fixe pour pouvoir participer à divers congrès en lui laissant la responsabilité de gérer cet argent et de choisir les congrès qui lui offriront les plus grandes opportunités de développement professionnel, selon ses propres besoins et faiblesses, cette proposition a été rejetée par les commissaires le 19 juin.

Entre autres raisons de ce rejet, le commissaire Réal Déquier s'inquiétait par exemple qu'« avec un tel amendement, la CSFM perdrait le contrôle de décider où on veut envoyer ou non des commissaires, quels congrès sont valables pour notre commission ».

Les commissaires doivent toutefois suivre un Code de conduite qui les empêche de se rendre sans conséquences à des congrès qui ne seraient pas appropriés à la mission de la CSFM.

En outre, la commissaire Suzie Lemoine remarquait que « tous les commissaires n'ont pas les mêmes disponibilités pour se rendre à des congrès. Pour ma part, je ne vois pas de problème à ce que certains participent plus souvent que d'autres à des congrès car tout le monde profite finalement de ce qu'ils y ont appris. Si on a un montant fixe pour tous, une partie de cet argent pourrait être perdue alors que d'autres l'auraient utilisée ».

La commissaire Lefco Doche soulignait également que selon les chiffres fournis par Serge Bisson, « la CSFM est mieux avec le statu quo car sur les trois dernières années, le développement professionnel n'a coûté que 2 300 $ en moyenne par commissaire, alors que la proposition de Patrick Fortier parle de 3 500 $ ».

L'offre de Patrick Fortier de réduire le montant de 3 500 $, qu'il avait « mentionné au hasard car je n'avais alors pas de chiffres devant moi », n'a pas suffi à lui faire obtenir gain de cause.

Ce sera donc le statu quo pour les allocations ponctuelles des commissaires, qui s'élèvent à 200 $ pour une journée ou 100 $ pour une demi-journée. « Il a été décidé par les commissaires que ces allocations ne s'appliqueraient que pour les réunions convoquées par la CSFM, précise le président de la CSFM, Bernard Lesage. Ça ne concerne pas les congrès où on dit aux commissaires qu'ils peuvent participer s'ils le souhaitent. »

C.H.-S.



DIVISION • SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE

Dans nos écoles

Citation de la semaine

« J'ai hâte de visiter mes grands-parents, et mes oncles et mes tantes, en Algérie cet été. J'aimerais souhaiter de bonnes vacances à tous les élèves de la DSFM. Amusez-vous! »

Zacharia Bounachada
3e année
École Roméo-Dallaire

École Roméo-Dallaire

Terminer en grand!

Daniel BAHUAUD
SAINT-JAMES

Quelque 200 personnes se sont rendues, le 20 juin dernier, au barbecue communautaire de l'École Roméo-Dallaire pour célébrer la réussite des élèves et souligner la fin de l'année scolaire.

« Nous nous sommes bien amusés, lance une élève de la 5e année, Émy Lunam. On a pu jouer au ballon-chasseur au gymnase et au soccer à l'extérieur. Ce sont parmi mes sports préférés, alors j'ai beaucoup apprécié que notre conseil étudiant ait pu organiser ces activités pour les élèves. On a pu s'amuser en attendant de souper. »

Même son de cloche chez un jeune de la 3e année, Zacharia Bounachada. « C'est amusant de pouvoir jouer un match amical de soccer avec les élèves de la 7e et de la 8e années, déclare-t-il. Et puis il y avait deux belles structures de jeu gonflables, qui étaient super. »

En outre, les élèves et leurs petits frères ou petites sœurs ont pu se faire peinturer le visage, ou encore s'amuser avec des jeux d'eau, ou travailler en équipe en faisant rebondir une balle en manipulant un énorme parachute.

« Ma mère est venue avec mes frères et sœurs, ajoute Zacharia Bounachada. Un barbecue scolaire, c'est comme un barbecue à la maison. C'est amusant à ce point. C'est une belle rencontre de notre grande famille scolaire. »

Émy Lunam est du même avis. « C'est aussi une occasion de s'amuser avec ses amis, entre autres ceux qu'on ne reverra pas pendant deux mois, mentionne-t-elle. C'est un véritable plaisir. »

Le personnel de l'École Roméo-Dallaire voit la situation du même œil. « Partager un repas avec les familles de l'école, c'est tisser des liens, déclare l'enseignant, Serge Carrière. C'est aussi faciliter la communication entre les parents et l'école, en permettant aux parents de rencontrer les enseignants qui s'occuperont de leurs enfants lors de la prochaine année scolaire. Les bénéfices sont énormes. »

Le directeur de l'école, Bernard DesAutels, estime pour sa part que « le barbecue de fin d'année est une tradition de l'École Roméo-Dallaire qui contribue à la culture chaleureuse qu'a établie l'école.

« De fait, c'est le comité scolaire de l'école qui a organisé le barbecue, rappelle-t-il. L'engagement des parents en dit beaucoup sur l'importance de l'École Roméo-Dallaire pour le quartier de St. James. Et c'est grâce en partie à des activités comme le barbecue, dont le succès est transmis de bouche à oreille aux parents potentiels qui arrivent à la base militaire, qu'on peut comprendre pourquoi notre population scolaire va doubler cet automne. »

photo : Gracieuseté École Roméo-Dallaire
Une élève de la 5e année, Émy Lunam, peinture les visages des jeunes de l'École Roméo-Dallaire, lors du barbecue communautaire.

AVIS AUX DIRECTIONS, PERSONNEL ET PARENTS DE LA DSFM

*Vous voulez faire la promotion de vos évènements scolaires? C'est facile! Vous n'avez qu'à faire parvenir l'information au 237-4823, poste 211, ou à **ecoles@la-liberte.mb.ca** avant 12 h le jeudi précédant la date de parution.*

Les pages Dans nos écoles sont une réalisation de La Liberté en collaboration avec les professionnels et les élèves de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM).

www.dsfm.mb.ca

PUBLI-REPORTAGE



COLLÈGE RÉGIONAL NOTRE-DAME

De vrais philanthropes

Daniel BAHUAUD
NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Les élèves du comité de philanthropie du Collège régional Notre-Dame (CRND) ont présenté, le 14 juin dernier, un chèque de 1 316,60 $ aux membres du comité Fondation Santé Notre-Dame, responsable d'amasser des fonds consacrés au projet de construction d'un nouvel hôpital à Notre-Dame-de-Lourdes.

« Notre comité a deux buts : d'aider les gens dans le besoin et d'appuyer de bonnes causes, explique une des membres, l'élève en 11e année, Julie DePauw. Au fil des années, notre comité a non seulement contribué à de bonnes causes locales, mais également à l'international, notamment après le tremblement de terre en Haïti de 2010.

« Cette année, lors de notre première rencontre en septembre, nous avons décidé de miser sur le projet local de la construction d'un nouvel hôpital, poursuit-elle. Au cours de l'année scolaire, nous avons mis tous nos efforts à la collecte de fonds, en organisant des évènements spéciaux, entre autres la vente de légumes *Farm to School*, en décembre, une vente de *hot-dogs* et de pâtisseries, en avril, et plus récemment, la vente de crèmes glacées et d'une collection de cennes noires au début de juin. »

« Les élèves et le personnel du CRND se sont montrés très généreux, ajoute une membre du comité en 10e année, Jacqueline Sawatzky. Les jeunes de l'École élémentaire Notre-Dame-de-Lourdes ainsi que les membres de la communauté nous ont également été d'un soutien précieux. Nous leur offrons nos plus sincères remerciements.



photo : Gracieuseté Collège régional Notre-Dame
Le comité de philanthropie du Collège régional Notre-Dame offre son chèque à René Comte et Pierre Marcon (3e et 4e de la gauche) de la Fondation Santé Notre-Dame.

« Un grand merci également aux membres du personnel, Agnès Grift et Mona Mangin, qui ont guidé le comité de philanthropie en consacrant de nombreuses heures pour nous aider à guider nos collectes de fonds », poursuit-elle.

La professeure coopérante, Mona Mangin, se dit par ailleurs impressionnée par l'engagement du comité de philanthropie. « Les membres sont des gens de conscience, et de vrais *leaders*, affirme-t-elle. Quant au projet de cette année, il est évident, de par le niveau d'énergie consacré aux nombreuses collectes de fonds, que nos jeunes ont le nouvel hôpital à cœur. »

Le comité de philanthropie est composé de Julie DePauw, Jacqueline Sawatzky, Breanne Badiou, Catherine DePauw, Lily Bibault, Karianne Dupuis, Kaleigh Deleurme, Janessa Sawatzky et Clarisse Collet. Les professeures coopérantes sont Agnès Grift et Mona Mangin.

JEUX JUNIORS

Le plaisir avant tout

Daniel BAHUAUD
SAINT-VITAL

Quelque 1 200 élèves de la 4e à la 6e année de 19 écoles de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) se sont rendus, le 18 juin dernier, au parc de rugby Maple Grove de Saint-Vital, pour participer à l'édition 2013 des Jeux Juniors de la DSFM.

« Pour la première fois depuis au moins deux ans, les jeunes ont pu s'amuser sous un ciel ensoleillé, mentionne la commissaire des Jeux, l'enseignante d'éducation physique de l'École communautaire Réal-Bérard, Lisa Gosselin. On pouvait voir que le beau temps les a encouragés à participer avec beaucoup d'entrain et d'énergie. »

Les élèves ont participé à six épreuves : le soccer, la chasse au trésor, le hand-ball, le soccer-baseball, le disque-volant d'équipe et le ballon-chasseur. Dans le cadre de ces joutes amicales, où les points n'étaient pas comptés, les équipes étaient formées d'élèves de même niveau, mais d'écoles différentes.

« Les Jeux Juniors ont pour but de permettre aux élèves de rencontrer d'autres jeunes des écoles de la DSFM, dans une ambiance sportive où ils peuvent s'amuser en français, explique Lisa Gosselin. Au début de la journée, les élèves étaient un peu timides, mais plus ils jouaient, plus on les voyait sortir de leur gêne et tisser des liens d'amitié.



photo : Gracieuseté Division scolaire franco-manitobaine
Quelle énergie! Des jeunes s'activent lors des Jeux Juniors 2013.

« À mon avis, c'est chose positive, poursuit-elle. Plus tard, ces mêmes élèves se rencontreront aux tournois divisionnaires variés, aux activités culturelles, ou participeront aux matchs d'improvisation de la LISTE et aux activités de *leadership* du JMCA. Ils se connaîtront déjà un peu. Le terrain aura déjà été foulé. »

Selon Lisa Gosselin, l'organisation des Jeux Juniors s'est avérée « un vrai travail d'équipe ».

« Et tant mieux, puisqu'il s'agissait de la première fois que j'étais commissaire des Jeux, lance-t-elle. Les Jeux Juniors étaient supervisés par les enseignants d'éducation physique, accompagnés d'autres enseignants et des parents. Une soixantaine d'élèves de la DSFM ont servi d'arbitres. En tout, quelque 120 bénévoles ont assuré leur succès. Je n'aurais pas pu demander un plus bel appui. »

À noter

Pour une liste complète des activités de la DSFM, consultez notre calendrier en ligne au **www.dsfm.mb.ca**.

ACTIVITÉS SCOLAIRES

- ☑ **DU 23 AU 26 JUIN,** Camp l'orage culturel, à Thompson, 3e à 7e année

ACTIVITÉS DE LA DSFM

- ☑ ***SONDAGE : QU'ÊTES-VOUS DEVENUS?*** **LE 30 JUIN 2013,** date limite de participation au sondage et au prochain tirage d'un iPad mini, www.dsfm.mb.ca
- ☑ **GAGNANTE DU TIRAGE** du premier iPad mini : Melissa Deroche, diplômée du Collège régional Notre-Dame en 1999

CONGÉS

- ☑ **LE 28 JUIN,** dernière journée d'école **BONNES VACANCES!**

PUBLI-REPORTAGE

DSFM EN BREF...

Camille HARPER-SÉGUY

Priorité à Noël-Ritchot

La Commission scolaire franco-manitobaine (CSFM) a adopté le 19 juin son plan quinquennal. Celui-ci donne la priorité à l'agrandissement de l'école Noël-Ritchot, à Saint-Norbert, ainsi qu'à l'ajout d'un gymnase à l'École communautaire Gilbert-Rosset, à Saint-Claude.

« Maintenant qu'on a pu s'occuper des écoles La Voie du Nord à Thompson et Taché à Winnipeg, notre nouvelle priorité devient l'école Noël-Ritchot, explique le directeur général de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), Denis Ferré.

« Noël-Ritchot compte plus de 240 élèves, ce qui est vraiment sa capacité maximale, incluant des classes portatives, précise-t-il. On a d'ailleurs reçu une nouvelle demande de classe portative de leur part, et le problème va s'aggraver avec l'initiative de 20 enfants par classe de la maternelle à la 3e année. »

Il déplore également le manque d'espace pour une garderie dans l'école. « Noël-Ritchot n'a pas de garderie rattachée, celle-ci est à plusieurs mètres. Il faut changer ça! », affirme Denis Ferré.

Tous connectés

Prévu dans le budget 2013-2014 adopté en avril dernier, la DSFM va de l'avant avec son projet de connectivité de toutes ses écoles.

« La firme MTS a commencé les travaux pour aménager le réseau, rapporte le secrétaire-trésorier de la DSFM, Serge Bisson. Notre objectif est que tout soit en place pour la rentrée de septembre 2013, dans la majorité de nos écoles. »

La DSFM a prévu donner la priorité aux petites écoles, qui souvent n'ont pas de bonne couverture Internet car elles sont plus éloignées.

Possibles consultations

Le commissaire Patrick Fortier a déposé le 19 juin dernier à la CSFM un avis de motion pour proposer « une consultation des parents, des élèves, du personnel des écoles, ainsi que de la communauté », déclare-t-il.

Patrick Fortier explique que cette consultation aurait pour but de savoir comment, selon eux, mettre le mieux en œuvre la loi 18 contre l'intimidation si elle est adoptée par la Province, et donc s'assurer qu'il n'y ait pas d'intimidation dans les écoles de la DSFM.

« Il est important d'assurer une participation de tous les membres de notre communauté scolaire, surtout nos élèves, à l'élaboration des lignes directrices qui permettront de combattre l'intimidation, estime le commissaire. Ceci encouragera le partage des meilleures pratiques et assurera que les lignes directrices reflètent bien les besoins de nos communautés scolaires, en plus de sensibiliser davantage les gens sur l'intimidation. »

La motion sera discutée par la CSFM à sa prochaine réunion ordinaire, le 28 août prochain.

OUEST CANADIEN

Les premiers ministres partagent leurs stratégies

Les premiers ministres des quatre Provinces de l'Ouest et des trois Territoires canadiens étaient réunis à Winnipeg les 16 et 17 juin derniers.



photo : Camille Harper-Séguy

Les sept premiers ministres de l'Ouest et du Nord canadiens étaient réunis à Winnipeg les 16 et 17 juin derniers pour partager leurs stratégies sur divers sujets.

Camille HARPER-SÉGUY
presse2@la-liberte.mb.ca

Les premiers ministres du Manitoba, Greg Selinger, de la Saskatchewan, Brad Wall, de l'Alberta, Alison Redford, de la Colombie-Britannique, Christy Clark, du Yukon, Darrell Pasloski, du Nunavut, Eva Aariak, et des Territoires du Nord-Ouest, Bob McLeod, étaient réunis à Winnipeg les 16 et 17 juin à l'occasion de la Conférence annuelle des premiers ministres de l'Ouest canadien.

« On a eu une très bonne rencontre, se réjouit l'hôte de la Conférence de 2013, Greg Selinger. On a beaucoup travaillé sur les questions économiques et d'emploi. On a tous besoin, en effet, d'une main-d'œuvre qualifiée, flexible et qui s'adapte bien aux réalités de nos marchés du travail. On veut réengager les gens au travail. »

Pour cela, les premiers ministres prévoient travailler ensemble à élargir leur main-d'œuvre par le biais de formations qui refléteront les différents besoins de l'Ouest et du Nord canadiens, ainsi que de l'immigration de travailleurs qualifiés avec un plus grand rôle joué par les Provinces et les Territoires dans la sélection de ces immigrants. Les premiers ministres craignent toutefois ne pas avoir toute liberté du gouvernement fédéral pour réaliser leurs objectifs.

« Notre priorité est d'améliorer nos économies, affirme Greg Selinger. On a besoin de plus de personnes pour cela, d'où l'importance de se doter de formations qui répondront à nos marchés locaux uniques, mais aussi de ne pas être limités en nombre d'immigrants tant qu'il y a des besoins. C'est ce qu'on a demandé, ensemble, au gouvernement fédéral. »

Une attention spéciale sera par ailleurs portée aux Autochtones. « On veut leur offrir des opportunités pour participer pleinement au marché du travail », confie Greg Selinger.

Contre l'intimidation

L'intimidation a aussi pris le devant de la scène dans les discussions des premiers ministres réunis à Winnipeg. « Nous avons partagé nos idées pour faire face à ce problème, que ce soit au niveau de l'identification des cas, de la formation des enseignants à les gérer, ou encore des réponses à donner », rapporte Greg Selinger.

Par exemple, la Colombie-Britannique expérimente un système de rapportage anonyme de cas. « Nous avons mis en place un outil en ligne où n'importe qui peut, de façon anonyme, dénoncer un cas d'intimidation qui a eu lieu, avec la date, l'heure et les personnes impliquées, explique Christy Clark. On peut alors gérer ce cas.

« Le fait que ce soit anonyme pour celui qui dénonce a déjà rendu cet outil très efficace, affirme-t-elle. En outre, on forme 15 000 éducateurs à la gestion de cas d'intimidation car on s'est rendu compte que des milliers de jeunes étaient intimidés chaque jour, et que même s'ils ne se suicident pas tous, ça change quand même leur vie pour toujours. »

Si la gestion de l'intimidation a beaucoup été discutée lors de la Conférence, c'est que « les écoles sont la responsabilité des Provinces et des Territoires, donc c'est à nous d'assurer à nos élèves un environnement scolaire sain et sécuritaire, rappelle Greg Selinger. On doit prendre le *leadership*, et on sera plus efficaces si on met en commun nos stratégies et nos initiatives gagnantes ».

« Le problème de l'intimidation dépasse les écoles, ajoute Eva Aariak. Aujourd'hui, on peut aussi être victime d'intimidation dans la communauté et sur le lieu de travail. C'est un vrai problème communautaire, d'où l'importance de se mettre ensemble pour le résoudre de la manière la plus efficace possible et au plus vite. »

Outre l'économie et l'intimidation, les premiers ministres de l'Ouest et du Nord ont aussi entre autres discuté de leurs besoins en infrastructures, notamment en matière de logements dans le Nord, de comment gérer au mieux les catastrophes et la qualité de l'eau des lacs sans se marcher dessus, ou encore du partage et de la valeur de leurs ressources énergétiques.

D'ailleurs, la Saskatchewan pourrait bien être intéressée par l'hydroélectricité produite par le Manitoba. Selon Brad Wall, une entente est à l'étude actuellement.

En 2014, la Conférence des premiers ministres de l'Ouest canadien aura lieu au Nunavut.

ÉCONOMIE

BUDGET FÉDÉRAL

Nos caisses pourraient souffrir

Un article du budget fédéral, qui permettrait au gouvernement d'augmenter le taux d'imposition des caisses de crédit et caisses populaires, frappera les communautés rurales au Manitoba si le budget reçoit la sanction royale.


Katrine DENISET

presse6@la-liberte.mb.ca

À la suite à deux réunions du Comité sénatorial permanent des finances nationales qui ont eu lieu les 6 et 19 juin, il paraît probable qu'un article du nouveau budget fédéral permettra au gouvernement d'imposer davantage les profits des 348 caisses de crédit et caisses populaires à travers le pays. Leur imposition actuelle de 11 % s'élèvera à 15 % si le budget reçoit la sanction royale à la fin de l'été.



photo : Katrine Deniset

Le directeur général de Caisse Groupe Financier, Joël Rondeau.

Le vice-président pour les politiques financières à la *Credit Central Union of Canada* (CCUC), Gary Rogers, a révélé à la suite de la réunion du 6 juin que c'est la première fois en ses 28 années de service à la CCUC qu'il a témoigné à d'un désaccord si marqué entre le gouvernement fédéral et les caisses de crédit. Il déplore également que le gouvernement lui ait refusé toute discussion ou consultation à la suite de sa décision.

La Sénatrice libérale du Manitoba, Maria Chaput, insiste que cette situation s'ajoute à d'autres qui affirment « l'indifférence du fédéral envers les plus petits ».

« En gros, le gouvernement fédéral a décidé que les caisses de crédit seront traitées de la même manière que les cinq grandes banques du pays », explique Maria Chaput.

Cette dernière reconnaît que les petites caisses, comme les grosses, se préoccupent de leurs profits, mais elle insiste qu'elles ont aussi un mandat communautaire.

« La Caisse populaire de la ville de Sainte-Anne, par exemple, contribue beaucoup aux bourses scolaires et à la collectivité en général, affirme Maria Chaput. À la dernière assemblée générale annuelle de Caisse Groupe Financier, il y avait eu des témoignages d'anglophones qui choisissaient la Caisse à la place d'une banque anglophone, justement parce que la Caisse redonnait à la communauté. »

Bien que l'article 15 soit enfoui dans les 442 pages du budget C-60, ses conséquences, selon Maria Chaput, seront plus visibles. D'après elle, les communautés francophones rurales du Manitoba, où se situent 23 des 26 succursales de Caisse Groupe Financier, y compris la ville de Sainte-Anne, en subiront la plus profonde mutation de la province.

Caisse Groupe Financier, le seul groupe bilingue de la province, aura en tout un million $ de moins à investir dans la communauté et dans son développement personnel au cours des cinq prochaines années.

« L'imposition réduite avait été mise en place il y a environ 30 ans, et c'était pour une raison valable, explique le directeur général de Caisse Groupe Financier, Joël Rondeau. On est carrément contre les plans du gouvernement fédéral parce que ça affectera nos membres.

« Est-ce que ça nous forcera de fermer nos portes? Absolument pas, confirme-t-il. Mais c'est quand même un million $ de moins à investir dans la communauté, à améliorer nos produits et services, et à développer la technologie pour nos membres. »

Si le budget C-60 reçoit comme prévu la sanction royale avant la fin de l'été, l'article 15 s'appliquera aux années d'imposition se terminant après le 20 mars 2013; elle sera donc appliquée à l'année en cours.

EMPLOIS ET AVIS



GARDERIE LES PETITS AMIS DAY CARE INC.

La Garderie Les Petits Amis est à la recherche d'un(e)
éducateur(trice) II, III ou ASE
Poste à temps plein et temps occasionnel

Les personnes intéressées doivent :

- posséder un diplôme EJE II ou EJE III;
- ou avoir ASE;
- être bon(ne) communicateur (trice);
- posséder d'excellentes connaissances du français parlé et écrit;
- démontrer la capacité de travailler en équipe;
- être responsable et avoir un moyen de transport.

Nous offrons :

- un salaire compétitif selon le syndicat;
- une assurance de Groupe à travers Desjardins Financial Security;
- un plan de pension, Multi-Sector Pension Plan.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae et trois noms de référence à :

Raymond Chartier, Directeur
Garderie Les Petits Amis
88, chemin Arena
Sainte-Anne-des-Chênes (Manitoba) R5H 1G6

Téléphone : 204-422-8933 • Télécopieur : 204-422-6116
Courriel : garderie@mymts.net





Intervenant(e) en protection de l'enfance, Cyberaide.ca

Le Centre canadien de protection de l'enfance est un organisme caritatif voué à la sécurité personnelle des enfants. Nous assurons le service pancanadien de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet – Cyberaide.ca – et nous sommes à la recherche d'une personne responsable et dévouée pour notre équipe d'intervenant en protection de l'enfances à temps plein.

Nos intervenants en protection de l'enfance reçoivent et traitent des signalements de cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet. Ces signalements sont faits par le public et nous parviennent par Internet ou par téléphone. À titre d'intervenant en protection de l'enfance de Cyberaide.ca, vous devrez vérifier des signalements et des renseignements transmis par la population, en établir le degré de priorité et les compléter par des recherches sur Internet. Vous analyserez les signalements en profondeur et renverrez les cas d'activités potentiellement illégales au service de police compétent.

Nos intervenants en protection de l'enfance sont également appelés à répondre aux demandes de personnes qui veulent obtenir de l'information et des ressources sur la sécurité internet pour eux et pour leur famille.

CE POSTE VOUS CONVIENT-IL?

Vous êtes la personne idéale pour ce poste si vous avez d'excellentes aptitudes pour l'analyse et la résolution de problèmes, si vous savez gérer des priorités concurrentes, si vous êtes capable de respecter les délais impartis et si vous avez une éthique du travail rigoureuse. Nos intervenants en protection de l'enfance étant appelés à traiter des affaires très graves de maltraitance d'enfants, vous devrez être capable de vous motiver et de conserver une attitude positive pour accomplir efficacement votre travail. De plus, vous devez nécessairement posséder de solides compétences décisionnelles et d'excellentes aptitudes à communiquer par écrit et oralement.

Cyberaide.ca est en service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Certains signalements nécessitent une intervention immédiate pour assurer la sécurité d'un enfant. Nos intervenants en protection de l'enfance doivent donc être en disponibilité sur appel à tour de rôle les fins de semaine.

EXPÉRIENCE DE TRAVAIL, COMPÉTENCES ET ÉTUDES :

Les éléments suivants seront pris en considération :

- Éducation collégiale ou universitaire (obligatoire). Une expérience de travail dans un domaine connexe (travail social, criminologie, justice, etc.) sera considérée comme un atout.
- Compétences informatiques et connaissance de base des logiciels de partage de fichiers, des forums, du clavardage Web, du courriel et du Web.
- **Bilinguisme (anglais-français) obligatoire.**

Si ce poste vous intéresse, veuillez transmettre votre curriculum vitae aux Ressources humaines par courriel à **info@protegeonsnosenfants.ca** ou par la poste (615, chemin Academy, Winnipeg, MB, R3N 0E7) d'ici le 5 juillet 2013.

Le Centre canadien de protection de l'enfance s'engage à offrir un milieu sûr pour tous les enfants. Tous les candidat(e)s devront se soumettre à une vérification approfondie de leurs antécédents et à un processus d'évaluation exhaustif.





Caisse Groupe Financier est une institution financière coopérative bilingue offrant une gamme complète de produits et services financiers par l'entremise de 26 centres de services au Manitoba. Nous sommes à la recherche d'une personne pour combler un poste permanent. L'horaire de travail (à temps plein ou partiel) sera déterminé selon la disponibilité du (de la) candidat(e) retenu(e).

Agent ou agente, services aux membres
au centre de services à Saint-Georges

L'agent ou l'agente, services aux membres, est responsable d'un tiroir-caisse et accomplit une variété de tâches liées aux services financiers. Ses fonctions principales comprennent l'offre de service au comptoir des produits et services de la Caisse.

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au site **www.caisse.biz**.

Ne cherchez plus!



Le gouvernement du Manitoba vous offre des possibilités, une grande diversité et une carrière enrichissante.

Pour en savoir plus sur les offres d'emploi actuelles, cliquez sur le bouton **« Emploi » sur le site manitoba.ca.**

Ce que vous pouvez attendre de nos offres d'emploi :

- Toute une gamme de carrières intéressantes et stimulantes;
- Un salaire compétitif;
- Un remarquable ensemble d'avantages sociaux;
- Des possibilités d'apprentissage, de développement professionnel et d'avancement continuelles;
- L'occasion de construire une meilleure province pour toute la population manitobaine.

Accès ATS – **1 204 945-1437**

Personnes. Mission. Progrès.



NOUS RECRUTONS

TRAVAILLER EN FRANÇAIS AUJOURD'HUI!

Nous recrutons maintenant pour des postes administratifs, ainsi que pour des rôles dans un centre d'appel qui est chef de file dans l'industrie au Manitoba.

AGENT(E) DE SERVICE À LA CLIENTÈLE

SERVICE À LA CLIENTÈLE D'URGENCE ROUTIÈRE

RÉCEPTIONNISTE

CONTACTEZ-NOUS POUR EN SAVOIR PLUS AU SUJET DE NOS AVANTAGES

- **Divers horaires disponibles**
- **Formation rémunérée**
- **Remboursement des frais de scolarité**
- **Régime à prestations complet pour employés à temps plein**

THEA AGUILLON À
thea@pinnacle.jobs ou au 204-926-2246

POSTULER AUJOURD'HUI!
http://fr.pinnacle.jobs/carrieres



PETITES ANNONCES



www.stleongardens.com

172-

DIVERS

GARDERIE FAMILIALE BILINGUE et subventionnée (Elmwood) accepte enfants en bas âge et d'âge scolaire pour le 2 juillet. Tél. : 204 430-3721.

196-

À VENDRE

APPARTEMENT DE 2 CHAMBRES À COUCHER, 5 minutes de l'USB. Entrée privée, stationnement. Disponible immédiatement. 965 $/mois, tous les services compris sauf l'électricité. Composez le 204 770-4912.

189-

TERRAIN AGRICOLE : 160 acres SE20-4-2E près de Saint-Jean-Baptiste. Offre acceptée jusqu'au 1er août 2013. Adressez-vous par courrier au 24 Burk B, Winnipeg (Manitoba) R3X 2G8.

197-



AVIS AUX ANNONCEURS

Toutes les annonces (réservations et matériel) doivent être parvenues à nos bureaux au plus tard **le mercredi avant 16 h** pour parution le mercredi de la semaine suivante à l'adresse **production@la-liberte.mb.ca.**

Pour les petites annonces, l'heure de tombée est **le jeudi avant midi.** *(par écrit et payées d'avance)*

Merci de votre collaboration!

Téléphone : 204 237-4823
Télécopieur : 204 231-1998

NOMBRE DE MOTS	20 mots et moins	21 à 25 mots	26 à 30 mots
Semaine 1	12,35 $	13,40 $	14,45 $
Semaine 2	19,70 $	21,80 $	23,90 $
Semaine 3	22,85 $	26,00 $	29,15 $
Semaine 4	26,00 $	30,20 $	34,40 $
Semaine 5	29,14 $	34,40 $	39,65 $
Semaine 6	32,30 $	38,60 $	44,90 $

Mot additionnel : 11¢ **Photo : 14,45 $**




Ces tarifs incluent la taxe sur les produits et services (TPS). Les petites annonces doivent être payées d'avance et parvenues à nos bureaux au plus tard le jeudi à 12 h précédant la date de publication désirée. Aucun remboursement ni crédit n'est accordé pour les annonces annulées.

Dorénavant les petites annonces seront automatiquement insérées sur le site Internet de *La Liberté* (la-liberte.mb.ca).





La Fédération des parents du Manitoba (FPM) et la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) sont à la recherche de candidat(e)s pour réaliser des contrats à temps partiel reliés à la petite enfance :

Contrat – Appui et formation pour les éducateur(trice)s en petite enfance

1. Participer aux rencontres de la Table de perfectionnement professionnel en petite enfance de la Coalition francophone de la petite enfance du Manitoba.
2. Organiser, élaborer et coordonner les formations continues des éducateur(trice)s en petite enfance.
3. Gérer le budget des formations.
4. Aider les éducateur(trice)s à trouver et à utiliser les ressources qui existent dans la collectivité.

Contrat – Appui et formation pour les directions des Centres d'apprentissage et de soins

1. Assurer une communication propice à la collaboration entre les Centres d'apprentissage et de soins et les écoles.
2. Servir de liaison entre les Centres d'apprentissage et de soins, la Coordonnatrice de la petite enfance de la DSFM, la direction d'école et la division scolaire.
3. Offrir un appui aux directions dans l'administration des Centres d'apprentissage et de soins afin d'assurer une conformité :
   a) aux exigences des statuts et règlements de la province
   b) à la Constitution, aux règlements et aux politiques de leur centre et
   c) à la gestion quotidienne du centre d'apprentissage.
4. Offrir un appui au Réseau des Directions des Services de garde francophone du Manitoba (RDSGFM).
5. Planifier, élaborer et organiser, en collaboration avec le RDSGFM, des formations pour répondre aux besoins des directions.
6. Appuyer les directions dans la programmation et la planification des programmes dans leur centre d'apprentissage et de soins, à élaborer des plans d'action afin d'avancer des projets, tout en fournissant l'aide et l'encadrement nécessaire et faire du mentorat au besoin.
7. Travailler en collaboration avec la personne responsable du Contrat – Appui et formation pour les Conseils d'administration des Centres d'apprentissage et de soins.

Contrat – Appui et formation pour les Conseils d'administration des Centres d'apprentissage et de soins

1. Offrir de l'appui aux Conseils d'administration des Centres d'apprentissage et de soins aux besoins.
2. Coordonner et offrir des formations pour les Conseils d'administration des Centres d'apprentissage et de soins.
3. Travailler en collaboration avec la personne responsable du Contrat – Appui et formation des directions des Centres d'apprentissage et de soins.
4. Travailler de prêt avec la Direction de la FPM.
5. Participer aux réunions annuelles des Conseils d'administration des Centres d'apprentissage et de soins.

Contrat – Appui avec les projets en petite enfance

1. Travailler en collaboration avec la Coordonnatrice de la petite enfance de la DSFM.
2. Offrir un appui aux directions et leur personnel avec la programmation et la planification des programmes dans leur centre d'apprentissage et de soins.
3. Appuyer les communautés (prématernelles et centres d'apprentissage et de soins) dans l'offre de services de qualité en petite enfance de façon continue.
4. Aider à faire avancer et à valoriser davantage le domaine de la petite enfance.
5. Assister aux formations de la DSFM pertinentes à l'appui de la transition des enfants du préscolaire à la maternelle.

Pour tous ces contrats, les candidat(e)s doivent :

- détenir un diplôme en Éducation en jeune enfance niveau III (EJE III) (à l'exception du Contrat - Appui et formation pour les Conseils d'administration)
- démontrer la capacité de planifier, organiser et coordonner des formations continues
- démontrer des habiletés en gestion de budget
- démontrer la capacité d'offrir un appui aux intervenants dans la programmation, la planification, l'administration et l'évaluation des programmes des centres
- avoir une connaissance des statuts et règlements de la province rattachés aux services de gardes;
- avoir d'excellentes habiletés de communication, de leadership et de l'entregent.
- posséder d'excellentes connaissances du français parlé et écrit
- démontrer la capacité de travailler en équipe, de développer et d'entretenir des relations de collaboration
- démontrer un engagement envers les valeurs de la FPM et de la DSFM et la réussite de leurs projets.
- être flexible.
- avoir une connaissance approfondie du logiciel Microsoft Office et de l'Internet

Les contrats seront en vigueur du 3 septembre 2013 au 30 juin 2014 avec possibilité de renouvellement.

Ces quatre (4) contrats peuvent être exécutés séparément ou de façon combinée.

La rémunération sera en fonction des qualifications et du travail requis.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur lettre de présentation, qui indique clairement le nom du/des contrat(s) pour lequel/lesquels ils/elles postulent, en plus de leur curriculum vitæ et le nom et les coordonnées de trois (3) références, **avant 12 h, le 26 juillet 2013** à:

Madame Josée Chabot
Directrice générale de la FPM
177, rue Eugénie
Winnipeg (Manitoba) R2H 0X9
Courriel : **dg@lafpm.com**
Téléphone : (204) 237-9666 poste 202 • Télécopieur (204) 231-1436

N.B. Seulement les personnes choisies pour une entrevue seront contactées. La personne retenue pour ce poste devra soumettre la copie originale d'une vérification judiciaire récente de moins de 12 mois, jugé satisfaisante par l'employeur et compléter la Demande de vérification du registre concernant les mauvais traitements, avant d'entrer en poste.

La LIBERTÉ

JOURNALISTE

Sous la responsabilité de la rédactrice en chef, la personne choisie devra :

- mener des entrevues, rédiger des articles, prendre des photos;
- faire la recherche de sujets d'articles;
- faire le suivi de ses dossiers et assurer une part de la couverture communautaire régionale;
- couvrir des sujets dans différents domaines : politique, communautaire, économique, culturel, etc.

Exigences :

- maîtrise du français parlé et écrit et bonne connaissance de l'anglais;
- excellentes capacités de travailler en équipe et sous pression et de respecter des échéanciers serrés;
- disponibilité pour couvrir des événements en soirée et les fins de semaine au besoin;
- posséder une voiture et un permis de conduire valide.

Lieu de l'emploi : Saint-Boniface (Manitoba)

Entrée en fonction : dès que possible

Le journal offre un excellent régime d'assurances collectives et une équipe dévouée et dynamique.

Faites parvenir votre candidature **avant le 15 juillet 2013** à :

Sophie Gaulin, directrice
Journal La Liberté
C.P. 190 Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4
Téléphone : (204) 237-4823 ou 1 (800) 523-3355
Courriel : la-liberte@la-liberte.mb.ca

Seul(e)s les candidat(e)s retenu(e)s en entrevue seront contacté(e)s.

Le seul hebdomadaire publié en français au Manitoba depuis 1913

Votre **carrière** de rêve vous attend...



DIÉTÉTISTES, GESTION DE MALADIES CHRONIQUES
Bilingue, term, 0,2 ETP
Bilingue, term, 0,3 ETP
Centre de services communautaires, Steinbach

FACILITATEUR.TRICE DU PROGRAMME SUR LA VIE SAINE
Bilingue, term, 1,0 ETP
Southport/St. Claude

INFIRMIERS.ÈRES AUTORISÉS.ES ET INFIRMIERS.ÈRES AUXILIAIRES
Temps plein • Temps partiel • Occasionnel
Diverses localités

Pour visualiser des profils de poste détaillés pour toutes les offres d'emploi courantes, veuillez visiter notre site web
www.southernhealth.ca

...avec le **style de vie** que vous méritez.

LA LIBERTÉ

Depuis 1913

Journal hebdomadaire publié le mercredi par Presse-Ouest Limitée

C. P. 190
420, rue Des Meurons, unité 105
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4

Directrice et rédactrice en chef : **Sophie GAULIN**
Rédactrice adjointe et projets spéciaux : **Lysiane ROMAIN**
Journalistes : **Daniel BAHUAUD, Katrine DENISET, Camille HARPER-SÉGUY** et **Thibault JOURDAN**
Journaliste et reporter de projets spéciaux : **Wilgis AGOSSA**
Journaliste stagiaire : **Sabine TRÉGOUËT**
Chef de la production : **Véronique TOGNERI**
Webmestre et infographiste : **Françoise GÉNUIT**
Adjointe à la direction : **Roxanne BOUCHARD**
Réceptionniste : **Sophie WILD**
Caricaturiste : **Cayouche (Réal BÉRARD)**

Les bureaux sont situés au 420, rue Des Meurons, unité 105 et sont ouverts de 9 h à 17 h du lundi au vendredi

Toute correspondance doit être adressée à *La Liberté*, Case postale 190, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4

Les lettres à la rédaction seront publiées si leur contenu n'est pas diffamatoire et leur auteur(e) facilement identifiable. L'heure de tombée pour les lettres à la rédaction est le vendredi 12 h pour une possible parution le mercredi de la semaine suivante.

Veuillez noter que les chroniques publiées dans *La Liberté* reflètent l'opinion de leurs auteurs et pas forcément celle du journal



Téléphone : (204) 237-4823
Sans frais : 1 800 523-3355
Télécopieur : (204) 231-1998
Web : la-liberte.mb.ca

L'heure de tombée pour les annonces est le mercredi 16 h pour parution le mercredi de la semaine suivante. La direction se réserve le droit de refuser toute annonce envoyée après cette échéance ou d'imposer une surcharge de 10 %.

Nos annonceurs ont jusqu'au mardi de la semaine suivante pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

L'adresse Internet : www.la-liberte.mb.ca

Courrier électronique :

Direction et lettres à la rédaction :
la-liberte@la-liberte.mb.ca

Communiqués de presse :
redaction@la-liberte.mb.ca

Abonnements :
administration@la-liberte.mb.ca

Département graphique :
production@la-liberte.mb.ca

L'abonnement annuel :
Manitoba : 33,60 $
(TPS et taxe provinciale incluses)
Ailleurs au Canada : 36,75 $ (TPS incluse)
États-Unis : 95 $ • **Outre-mer :** 130 $

Les abonné(e)s manitobain(e)s qui passeront une partie de l'année aux États-Unis devront payer un supplément de 5 $ par mois

Les changements d'adresse pour les abonnements doivent nous parvenir AU MOINS DIX JOURS avant la date de déménagement.

Le journal LA LIBERTÉ est imprimé sur les presses de **Derksen Printers à Steinbach.**

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40012102
N° D'ENREGISTREMENT 7996

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA à : C.P. 190, SAINT-BONIFACE (MANITOBA) R2H 3B4

COURRIEL : la-liberte@la-liberte.mb.ca

ISSN 0845-0455







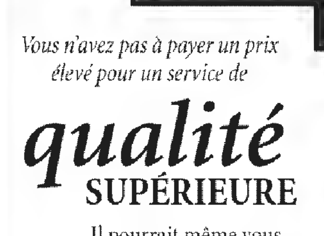


« Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques, qui relève de Patrimoine canadien. »



À VOTRE SERVICE

SERVICES



Vous n'avez pas à payer un prix élevé pour un service de

qualité

SUPÉRIEURE

Il pourrait même vous être offert à un coût inférieur. Comparez. Communiquez avec nous dès aujourd'hui.



(204) 233-4949
Sans frais : 1 888 233-4949
357, rue Des Meurons, Saint-Boniface



AFM PLOMBERIE CHAUFFAGE

Résidentiel et commercial

(204) 231-4664

afm@mts.net

www.afmplumbingheating.com





La famille Brunet célèbre 100 ans et est fière d'avoir la 4e génération avec l'équipe.
www.brunetmonuments.com
405, rue BERTRAND
St-Boniface, Manitoba
233-7864
Sans frais: 1(888)733-3323



Audioprothésiste TACHÉ

396, avenue Taché
Tél. : 204-237-9555
Fax : 204-233-7353



Jim Ryan audiologiste à votre service

Aides auditives
Accessoires
Aide de télé

www.grantparkhearingcentre.com



Cet espace est à votre disposition!

Informez-vous en composant le 204 237-4823 ou 1 800 523-3355

Cet espace est à votre disposition!

Informez-vous en composant le 204 237-4823 ou 1 800 523-3355



AVOCATS-NOTAIRES

TAYLOR McCAFFREY srl
AVOCATS ET NOTAIRES

Me ALAIN L.J. LAURENCELLE *
988-0304 / al@tmlawyers.com

Me MARC E. MARION
988-0398 / mmarion@tmlawyers.com

Me SOLANGE BUISSÉ
988-0394 / sbuisse@tmlawyers.com

Me PATRICK RILEY *
988-0448 / priley@tmlawyers.com

Me JEFF PALAMAR *
988-0364 / jpalamar@tmlawyers.com

Me JOHN MYERS *
988-0308 / jamyers@tmlawyers.com

** services juridiques offerts par l'entremise d'une société légale à responsabilité limitée*

Notre cabinet offre aux particuliers, aux organismes à buts non-lucratifs et aux entreprises une gamme complète de services juridiques comprenant, entre autres, des services reliés aux entreprises commerciales, à l'insolvabilité, à l'achat/vente de maison, à l'impôt, aux relations de travail et d'emploi, au droit familial, aux testaments et successions, à la propriété intellectuelle et au litige général.

tmlawyers.com

AIKINS
CABINET JURIDIQUE

J. Guy Joubert
Barbara M. Shields
John B. Martens

AIKINS, MACAULAY & THORVALDSON s.r.l.
Tél.: (204) 957-0050 aikins.com



MONK GOODWIN s.r.l.
AVOCATS ET NOTAIRES

Barry L. Gorlick, c.r.

Scott A. Lancaster

800 – 444, AVENUE ST-MARY
WINNIPEG (MANITOBA)
R3C 3T1
Tél. : (204) 956-1060
Téléc. : (204) 957-0423
www.monkgoodwin.com

Alain J. Hogue
AVOCAT ET NOTAIRE
Barreaux du Manitoba et de la Saskatchewan

Domaines d'expertise:

- préjudices personnels
- demandes d'indemnité pour Autopac
- litiges civil, familial et criminel
- ventes de propriété; hypothèques
- droit corporatif et commercial
- testaments et successions

Place Provencher
194, boul. Provencher
237-9600

TEFFAINE, LABOSSIÈRE

Avocats et notaires

Rhéal E. Teffaine, c.r.
Denis Labossière

247, boulevard Provencher
Saint-Boniface (MB)
R2H 0G6
Téléphone: 925–1900
Fax: 925–1907

LA LIBERTÉ Depuis 1913



Découvrez l'abonnement

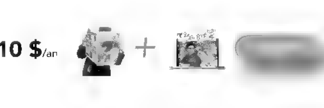
édition en ligne

L'intégrale de votre hebdomadaire en numérique

OFFRE SPÉCIALE POUR LES ABONNÉS DE LA VERSION PAPIER

Vous recevez déjà *La Liberté* version papier et vous souhaitez vous abonner à *La Liberté* édition en ligne. Pour 10 $ de plus, recevez *La Liberté* avant tout le monde.

10 $/an



TARIF RÉGULIER

Vous n'êtes pas abonné(e) à *La Liberté* version papier. Et vous voulez recevoir *La Liberté* avant tout le monde? Abonnez-vous à *La Liberté* édition en ligne pour 25 $.

25 $/an





RENDEZ-VOUS SUR WWW.LA-LIBERTE.MB.CA!

ABONNEZ-VOUS À LA LIBERTÉ Depuis 1913

OPTIONS OFFERTES

	Au Manitoba	Ailleurs au Canada
1 an	33,60 $ ❒	36,75 $ ❒
2 ans	56,00 $ ❒	63,00 $ ❒

Nom

Prénom

Adresse

Ville Province

Code postal Téléphone

Je choisis de payer par :

❒ Visa : ____________________ Expiration : ________

❒ MasterCard : ____________________ Expiration : ________

(inscrire le numéro de votre carte et la date d'expiration)

Chèque ou mandat poste :

(libellez votre chèque ou mandat de poste à l'ordre de La Liberté)

C.P. 190, 420, rue Des Meurons, unité 105 Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4

ACTUALITÉS

CLOCHE DE BATOCHE

Le « voleur » pas si « voleur » raconte

Dans une entrevue exclusive accordée à *La Liberté*, le détenteur de la cloche rompt 22 ans de silence. Perçu comme un voleur en 1991 à l'époque des faits, il est aujourd'hui considéré comme un héros.


Sophie GAULIN
la-liberte@la-liberte.mb.ca

La saga de la cloche de Batoche a franchi une nouvelle étape le jeudi 20 juin dernier alors que le détenteur de Marie Antoinette a accepté de répondre aux questions de *La Liberté* sous couvert d'anonymat. Si l'histoire remonte à 22 ans, et que les récits des co-auteurs de l'acte qui a permis de retrouver la cloche peuvent varier, le parcours de Marie Antoinette et son importance dans la vie de celui qui l'a gardée durant ces années sont émouvants.

Affranchi de tout sentiment de culpabilité pour avoir récupéré le trophée de guerre initialement volé aux Métis par les miliciens de Millbrook en 1885, lors de la Résistance du Nord-Ouest, le détenteur de la cloche avoue qu'« avoir dû garder la cloche durant toutes ces années était tout de même un fardeau » auquel il ne s'attendait pas.

« Quand j'ai réussi à savoir où la cloche était, j'ai commencé à parler d'aller la récupérer avec des amis, commence à raconter son détenteur. On en parlait surtout quand on avait bu quelques coups de trop! Mais une nuit, on a décidé de passer à l'action.

« Quand je suis arrivé aux locaux de la Légion de Milbrook, j'ai presque fait demi-tour parce que je ne savais pas ce que j'allais faire de la cloche après, poursuit-il.

« D'ailleurs, quand je suis arrivé avec chez moi, je l'ai mise dans le four de la cuisine pendant une semaine et mon fils prenait nos invités par la main et leur demandait s'ils voulaient voir la cloche, révèle-t-il. C'est alors que ma femme Rose [ndlr : nom donné pour garder l'anonymat du détenteur] a décidé qu'on devait l'amener à Baie-Saint-Paul. »

À qui la céder?

De nombreuses rumeurs courent sur le fait que le détenteur ait voulu de l'argent en échange de la cloche de Batoche. Pourtant, aujourd'hui, il convient d'en céder la garde à l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba (UNMSJM) sans rétribution.

« Il y a longtemps, j'avais pensé la léguer au Ralliement national des Métis, confie-t-il. Mais il y avait tellement de factions qui se chamaillaient dans cet organisme que j'ai changé d'avis. Entre-temps, la cloche continuait d'être un fardeau. J'avais même envisagé la jeter dans un lac.

« C'est alors que j'ai eu la chance de rencontrer l'adjudant de l'UNMSJM, Paul Desrosiers, poursuit-il. Je dirais même que notre rencontre était providentielle.»

« C'est l'écrivain et chercheur en histoire, Bernard Bocquel, qui m'a convaincu que si quelqu'un était capable de sortir la cloche, c'était bien moi, dit Paul Desrosiers. Il m'a appelé plus d'une fois à ce propos. »

« Quand j'ai rencontré Paul Desrosiers, il m'a dit : «Si tu veux de l'argent pour cette cloche, tu es un voleur, mais si tu la rends au peuple Métis sans rétribution, tu es un héros» », se souvient le détenteur.

J'ai commencé alors à faire des recherches sur l'UNMSJM et comme j'ai vu que cet organisme était apolitique et surtout le plus ancien regroupement Métis légitime, j'ai décidé de leur donner à eux. »


photo : Gracieuseté Union nationale métis Saint-Joseph du Manitoba
Paul Desrosiers et l'UNMSJM ont su convaincre le détenteur de la cloche de la céder sans rétribution, faisant de cet acte originellement perçu comme un crime, un acte désormais héroïque. Sur la photo, Paul Desrosiers la première fois qu'il a tenu la cloche de Batoche dans ses mains.

Et la MMF dans tout ça?

Dans de nombreuses entrevues médiatiques, le président de la Fédération des Métis du Manitoba (MMF), David Chartrand, semble ne pas voir l'acte du détenteur anonyme comme héroïque.

Pourtant « j'éprouve de la pitié pour David Chartrand, lance le détenteur de la cloche. Je lui avais donné plusieurs fois la chance de démontrer son *leadership*. Mais au lieu de cela, il a préféré me piétiner ».

Acte héroïque ou visionnaire, le fait est que la cloche devrait regagner ses pénates le 20 juillet prochain après une errance de 22 ans et devenir ainsi le symbole d'un peuple qui, avec sa cloche, a retrouvé sa fierté.

MÉTIS ET ÉGLISE CATHOLIQUE

Une réconciliation historique

Camille HARPER-SÉGUY
presse2@la-liberte.mb.ca

«Si on retourne en 1885, raconte le doyen de l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba, Guy Savoie, le curé de Batoche ne voulait à ce moment-là pas de bataille. Il avait donc dit que l'Église refuserait les sacrements à tous ceux qui voudraient la bataille.

« Les Métis se sont ainsi vu refuser les sacrements de l'Église catholique, poursuit-il, ce qui a créé un schisme, surtout chez les hommes. Les femmes métisses continuaient à être très religieuses, mais pas les hommes. Eux se sont alors souvent détournés de l'Église pour aller vers une foi plus naturelle, dans la tradition des Autochtones plutôt que des Blancs. »

Près de 130 ans plus tard, lors d'une messe célébrée le 20 juillet prochain à Batoche par l'évêque de Prince Albert, Monseigneur Albert Thévenot, l'Église catholique reconnaîtra ses fautes envers le peuple Métis dans l'espoir d'une réconciliation.

« C'est la première fois qu'une telle cérémonie de réconciliation de l'Église envers les Métis aura lieu, souligne Mgr Albert Thévenot. Il était temps de réparer l'histoire et de se réconcilier, tout comme on a réparé la cloche de Batoche pour la faire sonner à nouveau.

« J'ai voulu profiter de l'occasion du retour de la cloche, précise-t-il, car avec sa fente due à un incendie, elle est un bon symbole de la relation entre les Métis et l'Église et du lien qu'on voudrait recréer entre nous. Tout comme la cloche va sonner malgré sa fente, je souhaite que l'Église et les Métis se réconcilient malgré les blessures de l'histoire et que la cloche rappelle ces derniers à la prière, comme au temps de Louis Riel. »

Cette messe de réconciliation, qui est une idée de l'évêque de Prince Albert avec l'appui des évêques de la Saskatchewan et du Manitoba, est d'autant plus importante pour ce dernier que « je suis moi-même Métis, originaire de Somerset au Manitoba, confie Mgr Albert Thévenot. J'ai donc pensé qu'il serait bon de remettre tout le monde sur la bonne route et de tendre la main à ce peuple qu'on a délaissé.

« Cette célébration ne résoudra pas tout, admet-il, mais ça nous mettra sur la voie. C'est un pas en avant. »

Pour sa part, Guy Savoie assure qu'il a « épousé l'idée de Mgr Albert Thévenot immédiatement quand il nous en a parlé », de même que la très grande majorité des Métis.

« L'Église comme les Métis sont prêts à ravoir la cloche et à se réconcilier, affirme Guy Savoie. Je ne crois pas que ce sera difficile pour nous car les souffrances que l'Église nous a causées sont tout de même moindres que celles que le gouvernement nous a infligées. »

Le doyen remarque par ailleurs que si la cloche représente bien la réconciliation entre le peuple métis et l'Église catholique, elle symbolise aussi « la réconciliation des Métis entre eux. C'est un évènement qui dépasse le seul religieux. Il est grand temps d'une nouvelle ère d'unité et de fierté entre les Métis! », conclut-il.

C'est pourquoi les Métis de partout au Canada sont invités à Batoche la fin de semaine des 20 et 21 juillet prochains, pour prendre part à cette messe de réconciliation.

MOT
DE LA DIRECTION

par Sophie Gaulin
la-liberte@la-liberte.mb.ca



Du neuf, que du neuf!

Nouvelle maquette, nouvelle Une, nouveau logo, nouveau papier, pour célébrer dignement son entrée dans sa 101e année, *La Liberté* a décidé de se refaire une beauté!

Comme sur notre nouveau logo, *La Liberté* continuera de mettre l'accent sur le fait français au Manitoba, sur la vie de notre communauté. Plus que jamais, notre journal sera au cœur de la francophonie au Manitoba.

L'équipe tout entière de *La Liberté* a préparé pendant deux ans le 100e anniversaire du journal qui laissera des legs inestimables à notre communauté.

Le film des Productions Rivard sur *La Liberté* permettra à notre journal et notre communauté d'être mis sur la carte grâce à sa diffusion nationale sur les ondes de Radio-Canada les 28 et 29 juin, ainsi qu'à Grands reportages le 29 juillet. Ce documentaire de 52 minutes est une source d'enseignement pour quiconque s'intéresse aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.

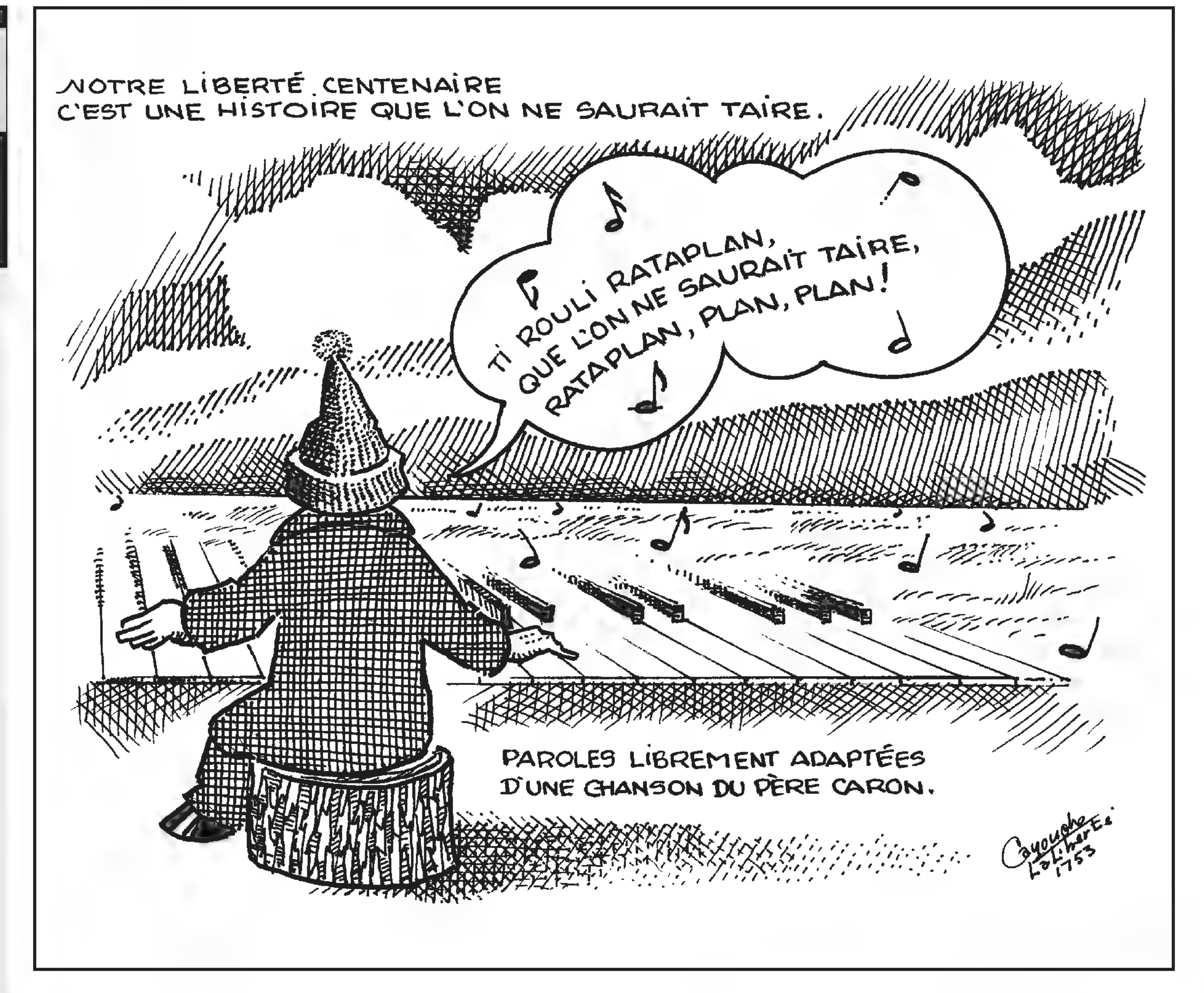
Le legs permanent d'avoir un sentier le long de la rivière Rouge au nom de notre journal est incommensurable. Une plaque a aussi été érigée au Parc Joseph-Royal en hommage à notre journal. L'emplacement est symbolique. Il n'est autre que juste en face du Musée canadien des droits de la personne. Inutile de décrire le lien étroit que la liberté de la presse entretient avec la qualité d'une démocratie.

La Liberté est aussi fondatrice d'une association nationale qui a pour but de regrouper les rédacteurs en chef des journaux centenaires au pays. Pour l'occasion, pas moins de 30 rédacteurs et une dizaine de journalistes sont venus nous rendre visite à Winnipeg. Notre journal et l'énergie incroyable de notre communauté ont été mis sur la carte.

Enfin, il n'y a pas de patrimoine sans éducation. Outre le colloque national en journalisme, les expositions permanente et itinérante qui seront inaugurées le 27 juin donneront le matériel nécessaire à nos jeunes francophones et francophiles pour apprécier comment *La Liberté* a couvert l'actualité au cours des 100 dernières années. Comprendre l'importance d'un journal et son fonctionnement sont les meilleurs garants d'une génération qui sera attachée aux systèmes de démocratie.

Je tiens à remercier chacun des membres de mon équipe en plus de tous les bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie, les commanditaires qui ont compris l'importance de financer tous ces projets pour faire de ce 100e une suite d'évènements des plus marquants. Chacun de mes collègues a su proposer, initier, collaborer, inspirer, et la créativité est à son comble depuis deux ans et pour les années à venir. La nouvelle maquette de notre journal en est la preuve.

Bonne lecture!

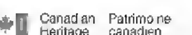












CLOCHE DE BATOCHE

Réparer une icône : un acte chirurgical

Soudeur professionnel, Léo Nolette a réparé la fente dans la cloche de Batoche, afin qu'elle puisse sonner à nouveau. Le natif de Sainte-Agathe explique les étapes de ce processus à la fois précis et exigeant.



Daniel BAHUAUD

redaction@la-liberte.mb.ca

Maître soudeur certifié détenteur du Sceau Rouge de sa profession, Léo Nolette a non seulement dirigé son entreprise de soudage dans son village natal de Sainte-Agathe, il a également réparé de l'équipement minier pour des entreprises en Ontario, voire même en Afrique. Mais il n'avait jamais réparé une cloche, et encore moins un artéfact historique.

« La cloche de Batoche a été fabriquée en 1884, rappelle le résidant de Cliff Lake, en Ontario. L'airain dont elle est fabriquée a été coulé dans un moule et, lorsque le métal s'est refroidi, la cloche a été travaillée à l'intérieur à la machine. À l'époque, on utilisait environ 20 % d'étain, qu'on alliait au bronze, afin que les cloches aient un bel éclat lorsqu'on les faisait sonner. C'est un alliage difficile à travailler. Et il a fallu que je m'appuie sur toute mon expérience pour réparer sa fente, causée par un incendie en 1931. C'était décidément un défi considérable qui a requis de la précision et beaucoup de patience. »

On se rappellera que la cloche de Batoche, enlevée en mai 1885 par des miliciens canadiens peu après la bataille de Batoche, avait été installée à la caserne de pompiers de Millbrook, en Ontario, communauté d'origine des miliciens en question. En 1931, la cloche a été endommagée par la chaleur lors d'un incendie. En luttant contre les flammes, de l'eau a été versée sur la cloche et, par choc thermique, elle s'est fendue.

Afin qu'elle puisse sonner à nouveau, et selon les désirs de Mgr Albert Thévenot, l'Archevêque de Prince-Albert, la fente devait être réparée.

« J'ai nettoyé la cloche autant que possible, pour éviter la possibilité d'impuretés dans la soudure, explique Léo Nolette. Or, avant même d'entamer une soudure, il a fallu tout d'abord la chauffer à environ 500 degrés Fahrenheit, afin que le métal soit suffisamment chaud pour entamer les travaux. »

Déposée sur un lit isolant sur l'atelier de travail de Léo Nolette, la cloche était enfin prête à se faire réparer.

« J'ai utilisé de la soudure d'argent, qui fond à 680 degrés, explique le maître soudeur. Je me suis servi d'un chalumeau oxyacétylénique pour chauffer la soudure et c'est pour cela que le travail était délicat. Si on chauffe la soudure à une température trop élevée, disons 1 000 degrés, l'airain peut se fendre. Si je ne faisais pas attention, je courais le risque de répéter les conditions qui ont causé le dommage initial lors de l'incendie. »

Léo Nolette a choisi de souder la cloche seulement depuis l'intérieur, avant tout pour ne pas effacer une partie de son histoire, mais aussi pour des raisons techniques.

« Il faut chauffer la soudure d'argent dans la fente, et la faire pénétrer, explique-t-il. La chaleur du chalumeau a permis de faire ouvrir la fente d'un quart de pouce. En même temps, en appliquant la soudure, il faut que la fente rétrécisse pour assurer une adhésion solide et permanente des deux parois.

« Il fallait aller tranquillement, en amenant plus de chaleur vers le rebord de la fente, poursuit-il. C'est du travail délicat et minutieux. Il faut voir la soudure se liquéfier, tout en s'assurant de ne pas brûler l'airain. Il fallait que je modifie constamment ma technique. »

À mesure qu'il avançait, les acides du flux à souder haut de gamme, qu'il appliquait en même temps que la soudure d'argent, enlevaient les dernières impuretés et faisaient en sorte que le métal se colle convenablement.

Une fois la soudure complétée, Léo Nolette a ensuite chauffé la cloche une deuxième fois, à quelque 600 degrés. « C'est ce qu'on appelle le traitement de recuit, qui endurcit le métal, le rendant ainsi moins friable, explique-t-il. Ensuite, il était question de refroidir la cloche, petit à petit, en enlevant de temps à autre son manteau d'isolant. Cette dernière étape a pris environ quatre heures.

« Je suis très conscient du fait qu'il s'agit d'un artéfact unique, poursuit-il. Je ne voulais pas endommager la cloche. Le procédé non invasif auquel j'ai fait appel pour réparer la cloche est réversible. Au besoin, on pourrait éliminer ses traces. »

Son travail achevé, le maître soudeur se dit « privilégié » d'avoir pu réparer cette icône de l'histoire métisse.

« Je ne suis pas de souche métisse, souligne Léo Nolette. Mais notre famille a longtemps côtoyé les Métis et a toujours entretenu de bonnes relations avec ce peuple. C'est pour cela que j'ai insisté que ce travail soit sans frais. J'ai réparé la cloche de Batoche pour tous les Métis. »



Quand la cloche commençait à noircir à certains endroits, Léo Nolette explique « elle est prête à être soudée ».

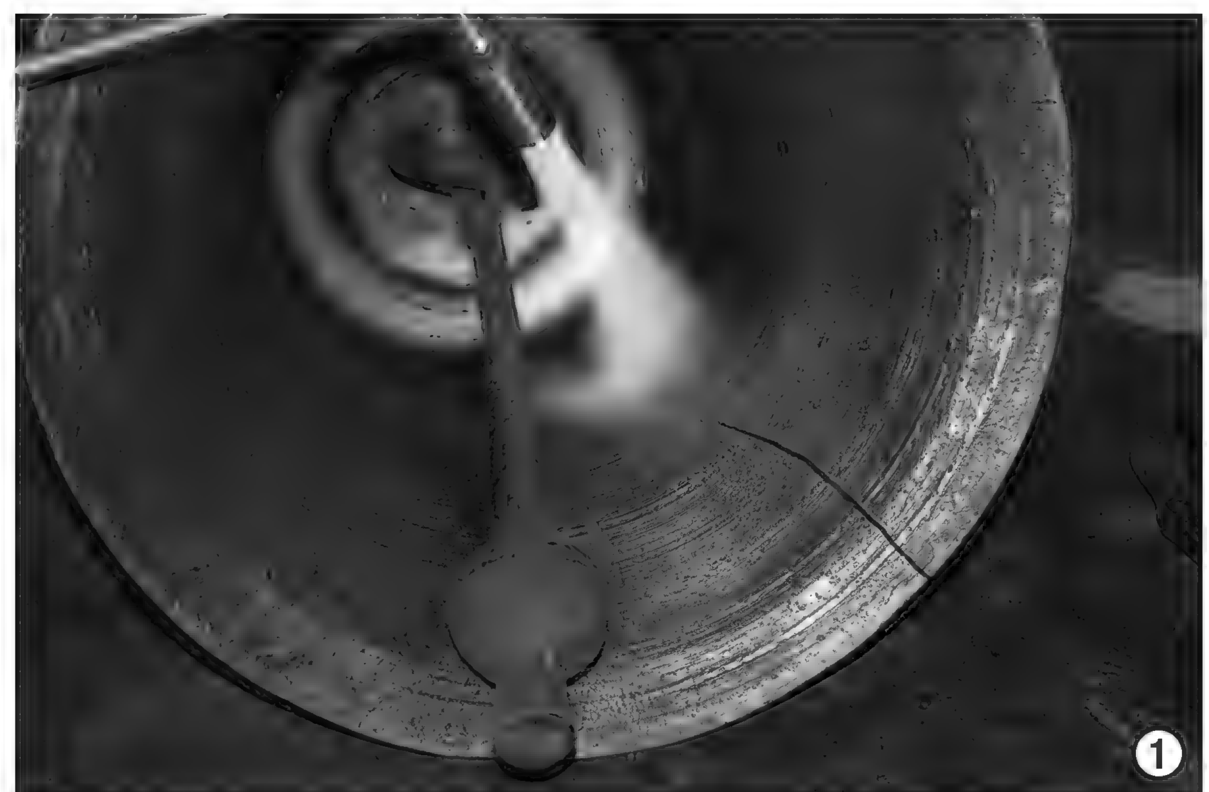
Léo Nolette soude la cloche à l'aide d'une tige de soudure en argent. « Cette tige de soudure coûte une fortune, confie Paul Desrosiers, mais Léo Nolette n'a rien voulu nous faire payer pour la réparation de la cloche. »



Léo Nolette est aux anges de constater que sa soudure a tenu et que la fente ne s'est pas aggravée. Prochaine étape : la tester, et la faire sonner de toutes ses notes.



Après le refroidissement de la cloche, qui a pris autant de temps que pour son réchauffement, Léo Nolette fabrique le cadre qui permettra à la cloche d'être installée pour être vue par le public, et même sonnée.



La cloche a été chauffée pendant environ une heure et demie. « La fente grossissait à vue d'œil et je m'inquiétais », dit Paul Desrosiers. « Elle fait exactement ce qu'elle est supposée faire », rassure Léo Nolette.



photos : Gracieuseté Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba

Enfin les touches finales. Léo Nolette polit Marie-Antoinette pour lui refaire une beauté après sa chirurgie.

CLOCHE DE BATOCHE

Un patrimoine à protéger

Quelles mesures doit-on prendre pour assurer la sécurité d'un artéfact important lorsqu'il est transporté d'une communauté à l'autre? Et comment fait-on pour l'assurer et établir sa valeur? Gabriel Dufault, Guy Savoie et Philippe Mailhot expliquent.

Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

Avec son dévoilement officiel, le 20 juillet prochain, au grand rassemblement de Batoche, la célèbre cloche de Batoche, sous l'intendance de l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba (UNMSJM), entamera une nouvelle phase de son histoire. Surnommée Marie-Antoinette, la cloche deviendra un objet patrimonial qui fera la ronde des communautés métisses et, lorsqu'elle ne sera pas présentée ailleurs au Manitoba et au Canada, sera exposée au Musée de Saint-Boniface.

« Lorsque l'archevêque de Prince-Albert, Mgr Albert Thévenot, nous a choisis pour être les gardiens de la cloche, il nous a fait un grand honneur, déclare le président de l'UNMSJM, Gabriel Dufault. Une cloche d'église sert à appeler les fidèles aux grandes étapes de la vie, comme les baptêmes, les mariages et les funérailles. Et parce qu'elle vient de Batoche, tout comme l'UNMSJM, la cloche est une icône qui représente le passé de notre peuple, ainsi que le moyen d'inviter les gens à réfléchir sur ce passé.

« Notre intention est de faire voyager ce symbole de rassemblement, et il faudra prendre les moyens de bien la protéger lors de ses périples, poursuit-il. Personne ne veut que Marie-Antoinette soit endommagée lorsqu'elle visitera les écoles, centres communautaires et lieux de rassemblement métis. »

Pour s'assurer de l'efficacité de son nouveau mandat en tant que gardien de la cloche, l'UNMSJM a donc du pain sur la planche.

« Nous sommes au tout début de nos préparations, confie le doyen de l'UNMSJM, Guy Savoie. Il faudra sûrement des critères pour bien protéger la cloche qui est, après tout, un objet irremplaçable. Lorsqu'une communauté ou un organisme voudra la contempler, il faudra que ces instances remplissent un formulaire. Et puis il faudra voir à l'assurer. Il doit sûrement y avoir une méthode pour juger de sa valeur.



photo : Gracieuseté Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba

La cloche de Batoche dans son carcan de fer, fabriqué par le maître soudeur Léo Nolette.

« Immédiatement après son dévoilement à Batoche, la cloche sera exposée au Musée de Saint-Boniface, où sa protection sera garantie par les mesures de sécurité du musée et son programme d'assurance, poursuit-il. Ainsi, on aura le temps de s'organiser. »

Cette stratégie convient au directeur du Musée de Saint-Boniface, Philippe Mailhot. « Nous espérons signer une entente de prêt avec l'UNMSJM, indique-t-il. Les modalités restent à être formalisées, mais idéalement, lorsque la cloche n'est pas en voyage, elle serait en montre chez nous.

« Cet arrangement aurait deux grands points forts, poursuit-il. D'une part, le public pourrait contempler la cloche dans un musée de renommée nationale sensible au peuple métis. Nous avons des objets en montre qui appartiennent à la Fédération des Métis du Manitoba, aux Archives du Manitoba, et même plusieurs qui nous ont été donnés par la famille Riel.

« D'autre part, le Musée de Saint-Boniface possède l'expertise qui permet de surveiller sa conservation et de veiller à sa sécurité, poursuit-il. Nous serions heureux de servir de porte-conseil à l'UNMSJM. Car en plus d'être doté d'un système de surveillance électronique, le Musée participe au régime d'assurance organisé par le biais de l'Association canadienne des musées. Si un objet est endommagé ou volé, ce régime permet d'établir sa valeur. En consultant nos assureurs, nous essayons d'arriver à une valeur basée sur les prix obtenus pour des objets semblables lors de ventes aux enchères. »

Il s'agit là d'un travail plus facilement dit que fait.

« Certains objets, comme le cercueil de Louis Riel et la cloche de Batoche, sont uniques en leur genre, admet Philippe Mailhot. Leur valeur n'a toujours pas été établie. Si la cloche était vendue aux enchères, nous connaîtrions aisément sa valeur monétaire. Mais la question est épineuse. Qui aurait cru qu'un manuscrit de trois poèmes de Riel se vendrait pour 30 000 $? »

Entre-temps, l'UNMSJM a déjà entamé les travaux nécessaires pour faciliter le transport et la sécurité de la cloche de Batoche lorsqu'elle partira en visite.

En outre, un membre de l'UNMSJM, Denis Duguay, expert dans la fabrication de caisses protectrices pour de nombreux musées, et la Société historique de Saint-Boniface, ont préparé une caisse de livraison pour la cloche.

« La caisse est fabriquée de métal et de bois, indique-t-il. Une armature de métal tiendra la cloche en place, comme si elle était dans un clocher. Cette armature sera ensuite fixée à la caisse, pour bien l'immobiliser. Ainsi, il n'y aura aucun danger. La caisse est faite de matériel résistant, pour éviter que la cloche soit affectée par un coup lors des nombreux impacts qui auront lieu lorsqu'on la transportera. »

En outre, le maître soudeur, Léo Nolette, a préparé un carcan de fer, obtenu d'une ancienne machine agricole, qui permettra qu'on puisse faire sonner la cloche sans avoir à la tenir. « Je me suis inspiré d'une vieille photo du carcan qui servait à soutenir la cloche lorsqu'elle était à Millbrook, en Ontario, explique-t-il. Je suis très heureux d'avoir pu contribuer au nouveau rôle de Marie-Antoinette. Et je suis convaincu que l'UNMSJM fera tout son possible pour en prendre bien soin. »

TÉMOIGNAGES

Des sons de cloche métis

Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

Le retour de la cloche de Batoche, sous l'intendance de l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba (UNMSJM) qui propose de la faire voyager parmi les communautés métisses, fait l'unanimité des Métis et des francophones passionnés d'histoire canadienne, mais choque le président de la Fédération des Métis du Manitoba, David Chartrand.

« Ceux qui se sont emparés de la cloche de Batoche sont des voleurs, déclare-t-il. C'est triste, mais ces voleurs ont ruiné pour moi un élément de l'histoire des Métis. Je n'ai aucun respect pour eux. En 1991, on aurait pu dire du détenteur qu'il était un patriote, ou encore une sorte de Robin des Bois. Deux décennies plus tard, mon attachement pour la cloche, et la joie et le sens de fierté que j'aurais pu y glaner m'ont été volés. »

Quant à Jules Chartrand, c'est tout le contraire. « Ça faisait longtemps qu'on attendait ce jour, lance le résidant métis de Saint-Laurent. Les Michifs en ont longtemps arraché, et je crois que la cloche de Batoche servira de symbole d'unité et de ralliement. De pouvoir la contempler, dans nos villages ou dans un musée, c'est excellent. Tout le monde pourra discuter des évènements de 1885 en la regardant. »

La coordonnatrice du ralliement « Back to Batoche » de l'organisme La Nation métisse - Saskatchewan, Claire Bélanger-Parker, se réjouit de la nouvelle vie publique qu'aura la cloche.

« Chaque année, je vois la jeunesse devenir plus nombreuse lors des célébrations à Batoche, indique-t-elle. La cloche jouera un rôle important dans cette convergence métisse. J'ai hâte de voir les jeunes Métis fransaskois la contempler.

« Est-ce qu'on aurait préféré que la cloche retourne de façon permanente à Batoche?, poursuit-elle. La question demeure ouverte. Le site de Batoche appartient à Parcs Canada, alors il aurait été difficile de réinstaller la cloche dans son clocher originel de l'église Saint-Antoine-de-Padoue. Mais en un sens bien réel, la cloche appartient à tous les Métis du Canada. Je suis heureuse qu'elle puisse voyager. »

Jeune métisse, Christine Graff compte voir la cloche « dès que possible ». « Je me rends à Batoche chaque année, indique-t-elle. Or, cette année, mes études universitaires ne le permettront pas, ce qui me fait beaucoup de peine. N'empêche que j'ai hâte de voir la cloche de mes propres yeux. Elle permettra sûrement aux générations plus jeunes d'approfondir leurs connaissances de l'histoire métisse des années. »



Claire Bélanger-Parker.



photos : Daniel Bahuaud

Christine Graff.

La coordonnatrice en programmation du projet autochtone de la Division scolaire franco-manitobaine, Brigitte Allain-Carrière, abonde dans le même sens.

« Sur le plan pédagogique, le potentiel de la cloche est énorme, souligne-t-elle. Il y a tellement d'activités, de réflexions, de travaux de classe qui pourront être élaborés à partir de la cloche. Ce sera l'occasion d'ouvrir une nouvelle fenêtre sur l'histoire métisse. On pourra discuter des injustices du passé et de la survie des Métis au fil des années. »

La Franco-Manitobaine, Jeannine Dufault, voit le retour de la cloche du même œil. « Les francophones minoritaires peuvent certainement apprécier la valeur symbolique de la cloche, et de son retour, déclare-t-elle. C'est la victoire d'un peuple qui a connu beaucoup de revers, au point d'être dénigré et vilipendé. Pourtant, ces revers n'ont pas changé ce qu'ils ont dans leurs cœurs. Les Métis se donnent tellement. Je les admire beaucoup. »

« C'est justement cette lutte qui donne à la cloche toute sa résonnance historique, culturelle et personnelle, ajoute à son tour le directeur du Musée de Saint-Boniface, Philippe Mailhot. Elle représente un chapitre triste de l'histoire du Canada. Pensons-y. Un groupe de Canadiens, en guise de se conférer un trophée de guerre, ont pillé un autre groupe de Canadiens. Et pour plus de 125 ans, c'était le symbole d'une cicatrice. Défaits, poussés dans les marges de la société au point où beaucoup ne voulaient plus afficher leurs racines, les Métis retrouvent leur fierté.

« La cloche représente également la réconciliation, puisque les habitants de Millbrook, en Ontario, où la cloche a été exposée après son vol initial, sont heureux qu'elle revienne dans l'Ouest, poursuit-il. C'est donc possible qu'une société puisse changer. »

Le président de la Société historique de Saint-Boniface, Michel Lagacé, estime pour sa part que la cloche de Batoche a une signification pour tous les Canadiens.

« Batoche a joué un rôle important dans la formation du Canada que nous connaissons aujourd'hui, rappelle-t-il. Par ailleurs, que la cloche ait été volée par des troupes canadiennes et prise comme butin a toujours été une insulte et une injustice commise par une majorité sur une minorité. Il était grand temps que ça se répare. »

« L'ironie, c'est qu'il a fallu voler à nouveau la cloche de Batoche pour rendre justice aux Métis, conclut Brigitte Allain-Carrière. Au fond, le détenteur avait toute une nation derrière lui lorsqu'il a commis son "crime". »



Bernard BOCQUEL

LA LIBERTÉ REVISITÉE

Le 22 janvier 2004



La cloche de la Résistance

Le retour de la célèbre cloche de Batoche offre une occasion exceptionnelle de faire franchir une étape décisive à la très longue réhabilitation de Louis Riel.

Le traître conspué et pendu pour haute trahison en 1885 a déjà sa Journée Louis-Riel au Manitoba depuis 2008. Mais il demeure à régler une question de vocabulaire essentielle pour assurer une pleine cohérence au récit historique concernant ce personnage unique dans l'histoire du Canada. Il reste à comprendre que le soulèvement au Nord-Ouest en 1884-85 relève du même esprit de résistance qu'en 1869-70 à la Colonie de la Rivière-Rouge. Car en toute justice historique la « Rébellion du Nord-Ouest » est une notion dépassée.

Au Manitoba, dans le milieu éduqué du Canada français, il n'a pas fallu longtemps pour que la soi-disant rébellion de 1869-70 qui a assuré, au moins sur papier, le respect de la vie métisse dans la Province du Milieu, soit comprise comme une authentique résistance.

Lors des noces d'or d'André Nault et d'Anastasie Landry en 1906, le très nationaliste archevêque de Saint-Boniface Adélard Langevin (futur fondateur de *La Liberté*) n'hésitait pas à déclarer : «En honorant un des chefs du soulèvement de 1870, j'ai voulu affirmer que ce soulèvement, loin d'être une rébellion, comme l'ont faussement dit et écrit les ennemis de l'Église catholique et de l'élément français et comme ils le prétendent encore était, au contraire, une très légitime défense consacrée par le droit naturel. Je ne crains pas d'ajouter que le chef de ce mouvement, le chef du gouvernement provisoire établi pour le maintien de l'ordre dans le pays, Louis Riel, a été un héros en 1870. »

Mais il y avait un "mais" dans son esprit: « C'est pourquoi aussi la vérité m'oblige d'ajouter que sa conduite en 1885 fut regrettable, car alors il s'insurgea contre le gouvernement légitime du pays en même temps qu'il se séparait de l'Église, sa mère.» Au-delà de la question controversée de l'attitude religieuse de Louis Riel, il est évident que dans le contexte de l'époque, le chef spirituel de l'Église catholique de Saint-Boniface n'aurait en aucun cas pu contrer la version officielle enseignée dans les manuels scolaires aux petits Canadiens.

Au demeurant, bien des Métis, ignorants de la véritable situation dans le Nord-Ouest au milieu des années 1880 faute d'avoir bénéficié d'une bonne transmission orale au sein de leur famille, n'étaient pas en mesure de bien mettre en perspective le traumatisme de Batoche. Même en 1935, lors du 50e anniversaire de la tragédie, parmi les militants les plus convaincus de la bonne cause métisse, le mot de rébellion est utilisé. Ainsi Arthur Jourdain, le secrétaire de l'Union métisse de Saint-Vital, écrit : « Le président général de l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba (UNMSJM), Samuel Nault, fait lecture d'une lettre de Batoche invitant des délégués du Manitoba d'assister à la fête de Batoche, le 50e anniversaire de la rébellion. »

La version officielle était décidément bien ancrée dans les esprits. Même pour le jeune historien George F.G. Stanley, qui publia en 1936 un trop confidentiel ***The Birth of Western Canada – A History of the Riel Rebellions***. Son livre présentait pourtant enfin Louis Riel sous un autre jour. Il fallut attendre le centenaire de la pendaison de Louis Riel pour que se développe un nouveau regard sur le chef métis. De nos jours, les historiens anti-Riel ne sont plus les seuls à occuper le terrain médiatique. Ils n'ont de loin plus le monopole de la "vérité" martelée depuis 1885 pour justifier sa pendaison (en fait un assassinat).

Depuis la grande renaissance de l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba en 2002, les médias français du Manitoba relaient volontiers les initiatives de l'organisation. Ils suivent en cela la tendance nationale. Depuis les années 1990 tous les médias répercutent largement les questions autochtones.

Grâce au projet Peel de l'Université de l'Alberta, qui permet facilement de consulter électroniquement *La Liberté* depuis 1913, il est aisé de déterminer combien de fois le terme de « résistance » a été utilisé dans le contexte de ce qui a aussi parfois été appelé « les troubles » dans le Nord-Ouest. La première fois, c'était en janvier 1972. Juste après l'inauguration du monument Riel au Palais législatif du Manitoba, *La Liberté* a publié en tranches le livre de l'écrivain français Georges Cerbelaud Salagnac (1906-1999) intitulé ***La révolte des Métis – Louis Riel, héros ou rebelle***.

La deuxième fois c'était dans un article de 2004 signé Mélanie Morin à l'occasion de la publication du livre Reporting the Resistance par l'historien J. M. Bumsted, qui traite des évènements de 1869-70. Encore que la journaliste a trouvé le moyen de débuter ainsi son article : « Un nouveau livre vient de paraître en anglais sur l'histoire de la rébellion métisse à la Rivière-Rouge. »

Pour que les lecteurs de *La Liberté* obtiennent la juste heure historique, ils doivent attendre le premier supplément de l'Union nationale métisse publié dans l'édition du 10 mai 2010. Dans son article « Louis Riel, l'homme qui est devenu père du Manitoba », le président de l'UNMSJM, Gabriel Dufault, écrivait noir sur blanc : « La résistance des Métis du Nord-Ouest est écrasée par le gouvernement canadien et Riel, le chef politique des résistants, est accusé de haute trahison. » Il a récidivé dans le supplément « Profil Métis » du 15 mai 2013, lorsqu'il affirmait que « Les événements de 1869 à la Rivière-Rouge, ainsi que ceux de 1885 à Batoche, étaient plutôt une défense juste des droits d'une minorité. »

Gabriel Dufault avait déjà fait valoir en février 2012 au commandant du Collège militaire royal du Canada basé à Kingston : « Le terme péjoratif de rébellion utilisé dans un texte du Collège sur son site Internet ne s'applique pas aux événements de 1885 ». Dès avril 2012, le ministre de la Défense nationale Peter McKay admettait la légitimité de son intervention : « Nous parlons maintenant sur le site de "campagne" plutôt que de "rébellion" du Nord-Ouest ».

Dans les années 1930, sans doute sous l'influence des militants de l'Union nationale métisse de l'époque, la presse anglophone commençait à délaisser le vocable *half-breed* en faveur du mot Métis. Dans une lettre à son jeune ami Maxime Carrière, le vieux résistant de 1869 Martin Jérôme (arrière-grand-père du conseiller municipal Daniel Vandal) expliquait : « La basse classe des Anglais, la plupart sans l'éducation et les connaissances voulues, se plaisent à nous appeler *half-breed*, pensant traduire le nom Métis. Rien n'est plus faux. »

Dans les années dix du 21e siècle, le journaliste avisé et bien informé ne pourra plus se faire le propagandiste involontaire de la version officielle des années 1885, si aveuglément colportée depuis bien plus d'un siècle. La réapparition de la cloche volée à Batoche, à un temps où l'ouverture d'esprit à l'égard des plus petits de ce monde paraît fermement ancrée, s'avère donc très propice au parachèvement de la réhabilitation d'un homme victime de la raison d'État.

LITTÉRATURE

Une autre vision de la résistance

La révolte des Métis est une partie importante de l'histoire canadienne. Un nouvel ouvrage vient de voir le jour à ce sujet.

Mélanie MORIN

Un nouveau livre vient de paraître, en anglais, sur l'histoire de la rébellion métisse à la rivière Rouge. Intitulé *Reporting the resistance*, l'ouvrage rassemble des lettres écrites par des résidants de l'endroit à des journaux de l'Est. Celles-ci apportent un point de vue différent sur l'histoire du Manitoba.

Celui qui a assemblé le tout, J.M. Bumsted, enseigne l'histoire au Collège de Saint-Johns ainsi qu'à l'Université du Manitoba. Depuis plusieurs années, ses recherches portent sur l'histoire de la province, et en particulier sur les événements de la rivière Rouge. « J'avais accumulé du matériel intéressant, estime-t-il. C'est pourquoi j'ai décidé d'en faire un livre. »

Les lettres qui se trouvent dans *Reporting the resistance* ont été écrites par deux correspondants, Alexander Begg et Joseph Hargrave, pour les journaux *Globe* de Toronto et *Herald* de Montréal. Ceux-ci envoyaient de façon régulière des écrits racontant ce qui se passait. « Ce sont des lettres descriptives, explique J.M. Bumsted. Ce qui est vraiment intéressant, c'est que nous avons une série d'écrits, qui s'étendent sur les six mois qu'ont duré le conflit. Cela aide à comprendre la continuité de l'histoire rapportée. De plus, puisque les deux hommes vivaient à cet endroit, nous pouvons croire que nous avons droit à de la vraie information. Ce n'est évidemment pas un récit neutre, mais, en histoire, ce genre de choses n'existe pas. »

Selon J.M. Bumsted, les récits retrouvés dans le livre sont très crédibles. « Les auteurs sont là où l'action se passe, affirme-t-il. De plus, ils savent qui croire et quoi laisser de côté. Leurs lettres nous laissent penser qu'ils occupent des emplois qui leur permettent d'entendre plusieurs choses, beaucoup de potins. Ils sont, en quelque sorte les reporters CNN du temps.»

Le professeur croit que son ouvrage apporte une nouvelle perspective. « Tout a été composé par des anglophones, explique-t-il. Habituellement, ces derniers étaient reconnus pour être contre les Métis. Ce n'est pas le cas d'Alexander Begg et de Joseph Hargrave. Tous deux sont méfiants à l'égard du Canada et sont sympathiques à Louis Riel et à la cause des Métis. Et puis, les lettres qui composent le livre ne sont pas très connues. Elles n'ont pas été utilisées dans plusieurs ouvrages, ce qui fait leur originalité. »

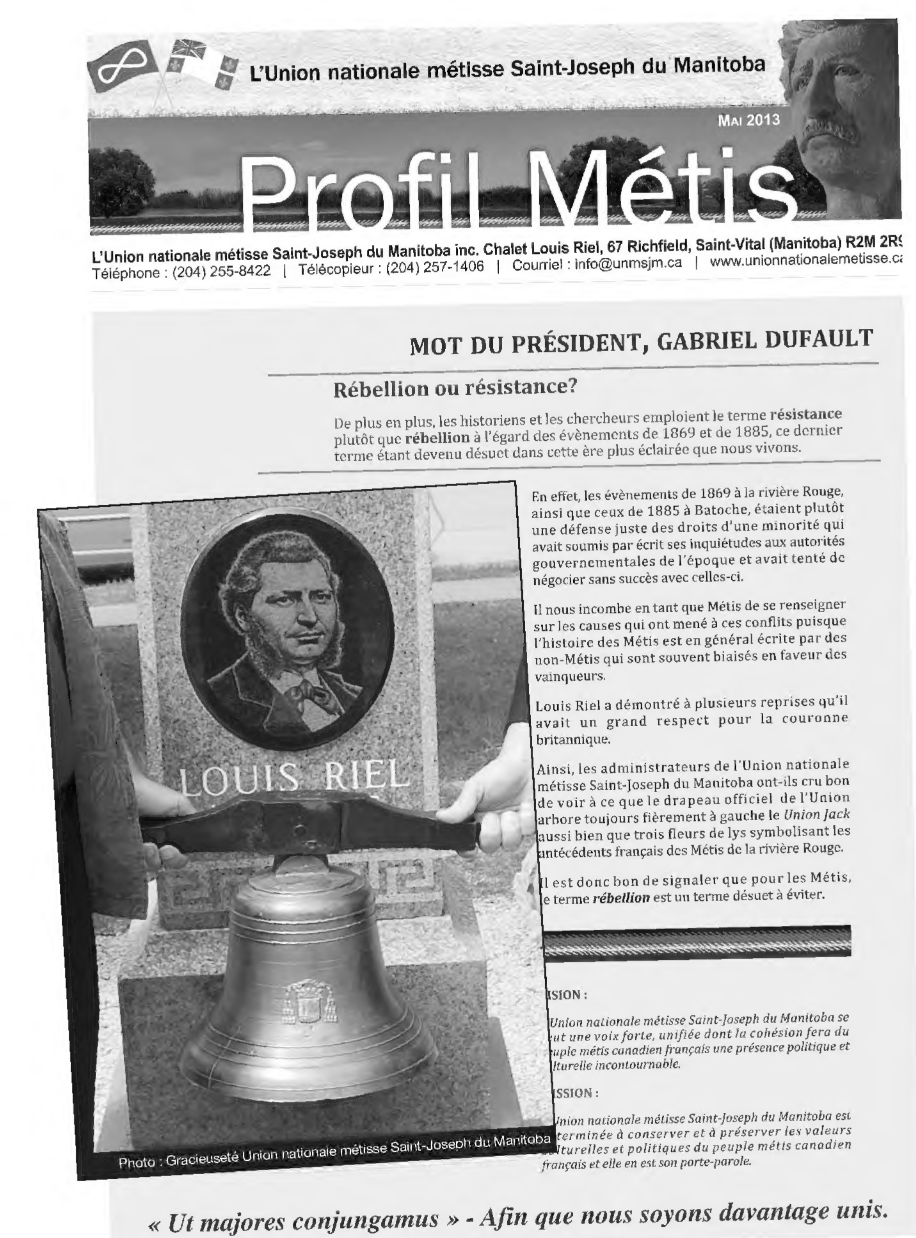
Pour l'instant, une traduction française de *Reporting the resistance* n'est pas encore prévue. « Cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas, indique J.M. Bumsted. Tout est possible. D'ailleurs, mon livre portant sur Louis Riel en est aux dernières étapes de la traduction et devrait être disponible dans quelques semaines. Si l'édition française de celui-ci se vend bien, il se peut que *Reporting the resistance* soit traduit. »

REPORTING THE RESISTANCE — EDITED BY J.M. BUMSTED — Canadian Illustrated News Online

photo : Gracieuseté Karen Green

Le livre *Reporting the resistance* est disponible depuis le 15 janvier. Celui-ci expose des lettres écrites à des journaux de l'Est pendant la révolte métisse de la rivière Rouge.

Photo : Gracieuseté Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba



L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba

MAI 2013

Profil Métis

L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba inc. Chalet Louis Riel, 67 Richfield, Saint-Vital (Manitoba) R2M 2R9
Téléphone : (204) 255-8422 | Télécopieur : (204) 257-1406 | Courriel : info@unmsjm.ca | www.unionnationalemetisse.ca

MOT DU PRÉSIDENT, GABRIEL DUFAULT

Rébellion ou résistance?

De plus en plus, les historiens et les chercheurs emploient le terme **résistance** plutôt que **rébellion** à l'égard des évènements de 1869 et de 1885, ce dernier terme étant devenu désuet dans cette ère plus éclairée que nous vivons.

En effet, les évènements de 1869 à la rivière Rouge, ainsi que ceux de 1885 à Batoche, étaient plutôt une défense juste des droits d'une minorité qui avait soumis par écrit ses inquiétudes aux autorités gouvernementales de l'époque et avait tenté de négocier sans succès avec celles-ci.

Il nous incombe en tant que Métis de se renseigner sur les causes qui ont mené à ces conflits puisque l'histoire des Métis est en général écrite par des non-Métis qui sont souvent biaisés en faveur des vainqueurs.

Louis Riel a démontré à plusieurs reprises qu'il avait un grand respect pour la couronne britannique.

Ainsi, les administrateurs de l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba ont-ils cru bon de voir à ce que le drapeau officiel de l'Union arbore toujours fièrement à gauche le *Union Jack* aussi bien que trois fleurs de lys symbolisant les antécédents français des Métis de la rivière Rouge.

Il est donc bon de signaler que pour les Métis, le terme ***rébellion*** est un terme désuet à éviter.

ISION :

Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba se ut une voix forte, unifiée dont la cohésion fera du uple métis canadien français une présence politique et lturelle incontournable.

ISSION :

Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba est terminée à conserver et à préserver les valeurs lturelles et politiques du peuple métis canadien français et elle en est son porte-parole.

« Ut majores conjungamus » - Afin que nous soyons davantage unis.

Photo : Gracieuseté Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba

DOSSIER

IMMIGRATION

Un transfert de responsabilités problématique?

Un an après l'initiative du gouvernement fédéral de reprendre le dossier de l'immigration, la Province fait le bilan. L'heure est à l'inquiétude.

Sabine TRÉGOUËT
et Sophie GAULIN

Depuis 2003, l'accord Canada-Manitoba en matière d'immigration réglementait le partage des responsabilités entre gouvernements fédéral et provinciaux. Les tâches principales étaient alors déléguées à la Province, qui recrutait donc elle-même ses immigrants, identifiait les candidats de la Province et fournissait des services d'établissement et d'intégration.

Mais depuis avril 2012, le gouvernement fédéral a décidé de reprendre la majorité du dossier de l'immigration. « Ils ont repris contrôle des services les plus importants, soutient la ministre manitobaine de l'Immigration et des Affaires multiculturelles, Christine Melnick. Nous essayons de faire en sorte que cela ne crée pas trop d'obstacles, mais nous ne pouvons rien garantir. Nous sommes assez inquiets. »

Lors d'une allocution prononcée le 13 juin dernier devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, le ministre de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), Jason Kenney, a expliqué pour sa part l'un des changements les plus importants apportés par le gouvernement fédéral en matière d'immigration, le système de déclaration d'intérêt.

« Ce système permettra aux employeurs canadiens, ainsi qu'aux Provinces et Territoires, de puiser, dans un bassin de demandeurs au niveau fédéral, les immigrants qualifiés qui répondent le mieux à leurs besoins économiques », révèle-t-il.

En effet, la déclaration d'intérêt met à l'avant-plan les compétences des immigrants, notamment économiques, qui répondent le mieux aux intérêts présents du Canada, pour pouvoir s'intégrer rapidement au marché du travail.

« Les personnes présentent une demande en fonction d'une grille objective de points, dans le cadre de l'actuel Programme fédéral des travailleurs qualifiés, poursuit Jason Kenney. Après avoir obtenu la résidence permanente, ces travailleurs peuvent s'installer à l'endroit de leur choix. Les Provinces et les Territoires doivent donc désormais intervenir après leur arrivée pour tenter de les attirer dans leurs collectivités. »



photo : Sabine Trégouët

La ministre manitobaine de l'Immigration et des Affaires culturelles, Christine Melnick.

Le nouveau système de déclaration d'intérêt ne semble pourtant pas faire l'affaire de la Province qui aurait aimé être consultée avant que ce système soit adopté unilatéralement par le gouvernement fédéral. Le Manitoba préfère en effet choisir ses immigrants en amont du processus d'immigration pour gérer au mieux les intérêts des entreprises désireuses de main d'œuvre supplémentaire ou spécifique.

« Nous aurions dû participer à des consultations, explique Christine Melnick. Il y a eu de vastes changements sans la consultation des provinces. Nous espérons maintenant que le Programme de candidats des provinces qui nous permet encore de sélectionner nos résidants permanents sera maintenu car c'est un programme crucial à notre survie. Nous avons un maximum de 5 000 candidats par an qui nous est attribué par le fédéral mais nous pourrions accueillir quelques milliers d'immigrants en plus. On espère vraiment que ce seuil soit revu à la hausse par le fédéral. »

La ministre de l'Immigration au Manitoba souligne d'ailleurs l'impact économique positif de ce programme sur le Manitoba. « Avec le programme de Candidat des provinces, nous savons que les nouveaux arrivants trouvent un travail dans les trois à cinq premiers mois, qu'ils trouvent un emploi dans leur discipline d'intérêt dans les trois à cinq ans et qu'ils achètent une maison vers la sixième année. »

Délais

De plus depuis le rapatriement des responsabilités des Provinces vers le Fédéral en matière d'immigration et d'intégration, les services sont moins nombreux, ce qui allonge considérablement les délais de traitement des dossiers.

« Les services d'immigration ont diminué et certains bureaux ont fermé, soutient Christine Melnick. Pour le Manitoba, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Yukon, le seul bureau régional de CIC se trouve à Calgary. Ils ont fermé le bureau qui se trouvait à La Fourche, à Winnipeg.

« Les délais pour les candidats de la Province qui font une demande de résidence permanente sont donc passés de 11 à 18 mois », déplore-t-elle.

Christine Melnick conclut qu'« il y a beaucoup de mouvement cette année et nous ne savons pas exactement quels sont tous les services que le gouvernement fédéral va reprendre. Nous sommes dans une période de transition et nous sommes inquiets ».

Plusieurs provinces, plusieurs stratégies

Quatre provinces, quatre taux d'immigration francophone, quatre stratégies pour les attirer. L'Alberta, le Manitoba, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick séduisent chaque année de plus en plus de francophones.

Thibault JOURDAN

presse1@la-liberte.mb.ca

Alberta

L'immigration francophone en Alberta est principalement secondaire, c'est-à-dire interprovince, et aucun objectif provincial en terme d'immigration francophone n'existe. « Les différents organismes de la communauté participent à des forums d'emploi au Québec et dans les provinces de l'Est », explique la coordonnatrice du Réseau en immigration francophone à l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), Ida Kamariza. Là encore, le bouche-à-oreille joue une place importante dans la séduction des nouveaux arrivants. Mais en janvier 2013, le Conseil de développement économique de l'Alberta (CDÉA) a lancé un projet pilote. « Nous travaillons à démarcher les entrepreneurs locaux pour créer un maillage avec eux. Selon leurs besoins, nous leurs proposons ensuite des candidats qualifiés pour les emplois qu'ils doivent combler », indique la chargée de l'immigration au sein du CDÉA, Marie-Laure Polydore. Car toute la difficulté à laquelle font face les Franco-Albertains est là : les chefs d'entreprises de la province ne pensent pas à la main d'œuvre francophone. En avril, 13 paysagistes sont arrivés de l'étranger et au moins six vont rester avec une résidence permanente. « Si le projet fonctionne, nous l'étendrons à d'autres domaines, comme le tourisme », glisse Marie-Laure Polydore. Elle s'est donné comme objectif d'attirer une centaine de personnes dès cette année, mais cela reste cependant bien loin de l'objectif de 1 000 personnes francophones par an pendant 20 ans que recommandait un rapport de l'ACFA, publié en 2010.

Comparaison de l'immigration francophone entre les provinces du Nouveau-Brunswick, Ontario, Manitoba et Alberta

COMPREND LES IMMIGRANTS ARRIVÉS ENTRE 2006 ET 2011

Connaissances des langues officielles	Alberta	Manitoba	Ontario	Nouveau-Brunswick
Français seulement	360	250	3 465	340
Anglais et français	7 670	1 925	32 155	1 070
Pourcentage de l'immigration francophone	5,56 %	3,8 %	7,1 %	19,7 %

COMPREND LES IMMIGRANTS ARRIVÉS ENTRE 2001 ET 2006

Connaissances des langues officielles	Alberta	Manitoba	Ontario	Nouveau-Brunswick
Français seulement	280	150	2 465	220
Anglais et français	4 845	1 055	32 980	820
Pourcentage de l'immigration francophone	4,9 %	3,8 %	6,1 %	24,2 %

COMPREND LES IMMIGRANTS ARRIVÉS ENTRE 1996 ET 2000

Connaissances des langues officielles	Alberta	Manitoba	Ontario	Nouveau-Brunswick
Français seulement	105	15	1 030	75
Anglais et français	3 820	860	31 480	555
Pourcentage de l'immigration francophone	6 %	6,1 %	6,9 %	29,5 %

Source : Statistique Canada

Manitoba

Le Manitoba a un objectif d'immigration francophone de 7 %. Pour attirer de nouveaux arrivants, la première province des Prairies met en avant sa qualité de vie et sa communauté pour rivaliser avec le Québec ou l'Ontario. « Nous comptons beaucoup sur le bouche-à-oreille lors de nos actions de promotion à l'étranger », indique la ministre de l'Immigration et des Affaires multiculturelles, Christine Melnick. Dans ces forums et rencontres, la Province emmène des gens qui se sont installés au Manitoba afin qu'ils racontent eux-mêmes leur expérience. Et ça marche : l'an dernier, 507 francophones se sont installés au Manitoba, soit une augmentation de 8,6 % par rapport à 2011. « Ce fut notre meilleure année depuis la Seconde Guerre mondiale », s'enthousiasme Christine Melnick.

Ontario

« Depuis l'automne dernier, nous avons un objectif de 5 % d'immigrants francophones en Ontario. Nous avons réalisé un véritable exploit! », se réjouit le Commissaire aux services en français en Ontario, François Boileau. Cet ancien Winnipégois a pris le Manitoba en exemple dans sa volonté d'imposer un objectif dans cette province. « Néanmoins, les détails pour parvenir à 5 % restent à définir », reconnaît-il. L'Ontario n'est qu'au début d'une vraie stratégie globale et poussée en matière d'immigration francophone. « Nous ne sommes pas aussi proactifs qu'au Manitoba, qui fait beaucoup de démarchage », assure François Boileau. La province doit, en outre, faire face à la forte concurrence du Québec « dont la rétention d'immigrants francophones est extrêmement forte », ajoute-t-il. Du travail reste aussi à accomplir dans l'offre de services en français. François Boileau est tout de même optimiste. « Le fait que nous ayons maintenant une cible montre une volonté d'écoute de la part du gouvernement, dit-il. Le français a déjà un statut particulier, il ne manque que le mot « officiel » pour être complètement protégé. Hors Québec, cette langue survit toujours. »

Nouveau-Brunswick

Seule province officiellement bilingue, le Nouveau-Brunswick a attiré 1 410 francophones entre 2006 et 2011, selon les chiffres de Statistique Canada. C'est environ 400 de plus qu'entre 2000 et 2006, et plus du double qu'entre 1996 et 2000. « Parce que nous avons un statut bilingue, nous avons une cible non officielle de 33 % d'immigrés francophones, mais celle-ci n'a jamais été atteinte », témoigne la coordonnatrice à l'immigration francophone à la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB), Yvette Bourque. Il y a 13 ans, la province était proche de cet objectif puisque l'immigration francophone représentait 29,5 % en 2000, contre 19,7 % en 2011. Pourtant, la province ne ménage pas ses efforts pour attirer de nouveaux immigrants francophones : activités de promotion du Nouveau-Brunswick dans les marchés francophones, auprès des employeurs, partenariats ou encore services d'accueil particuliers pour les francophones. « Nous avons réalisé des investissements considérables dans ces services », souligne Marie-Josée Groulx, chargée des communications au ministère de l'Éducation postsecondaire, formation et travail qui gère l'immigration. Mais la province doit faire face à un handicap de taille : sa méconnaissance sur le marché international. « C'est notre plus gros défi », reconnaît Marie-Josée Groulx. La province compte cependant continuer à travailler pour attirer toujours plus de personnes parlant le français : une nouvelle stratégie sur l'immigration francophone est en cours de développement, et de nouveaux objectifs devraient être fixés, cette fois-ci, de manière officielle.

IMMIGRATION

Le WTC, un atout fragile mais essentiel

Malgré son succès tangible, le volet immigration du World Trade Centre reste fragile. Sa survie est pourtant nécessaire à l'agrandissement de l'espace francophone au Manitoba.



Camille HARPER-SÉGUY
presse2@la-liberte.mb.ca

Depuis que l'Agence bilingue d'échanges commerciaux du Manitoba (ANIM), aujourd'hui devenue World Trade Centre (WTC) Winnipeg, a été créée en 1997, l'organisme aide, entre autres services, des immigrants francophones à obtenir leur résidence permanente. Mais ce programme d'immigration, coordonné par Brigitte Léger, est fragile.

« On est dans une incertitude budgétaire, confie la présidente-directrice générale du WTC Winnipeg, Mariette Mulaire. On ne sait pas si on obtiendra assez de financement pour mener tous nos projets l'an prochain. »

Pourtant, l'impact positif du volet immigration du WTC Winnipeg est tangible. « Avec notre secteur immigration, nos bailleurs de fonds ont investi près de 100 000 $ par an depuis six ans, mais les retombées économiques des immigrants qu'on a fait venir s'élèvent à plus de 20 millions $, souligne Brigitte Léger. Ceci inclut notamment 14 nouvelles entreprises créées ou rachetées au Manitoba. »

En six ans, alors que le Manitoba était très peu connu des pays francophones, le WTC Winnipeg a fait venir quelque 250 personnes et 130 autres devraient bientôt arriver. « Et maintenant, on commence à voir un effet domino, ajoute Mariette Mulaire. On a organisé et accueilli 12 visites exploratoires en 2012, et déjà 11 visites dans les trois premiers mois de 2013, alors que c'était l'hiver! On a vraiment à cœur de ne pas arrêter ce momentum. »

Les propriétaires d'origine française de la boulangerie À l'épi de blé, Gilles et Nathalie Gautier, peuvent témoigner du rôle important du WTC Winnipeg. « Quand on a connu l'ANIM en 2007, ça faisait déjà deux ans qu'on essayait d'immigrer au Québec mais les portes étaient fermées, se souvient Nathalie Gautier. On était livrés à nous-mêmes. Avec l'ANIM et Brigitte Léger, on avait enfin un nom qui pouvait nous aider!

« Elle nous a aidés à compléter notre dossier, mais aussi à créer de bons contacts pour faciliter notre arrivée au Manitoba, en mars 2011 », affirme-t-elle.

En plus d'aider les Gautier à s'établir au Manitoba, le WTC Winnipeg les a aussi aidés à développer leur boulangerie, en facilitant le recrutement de main-d'œuvre qualifiée. « Depuis qu'on est ici, le WTC nous a aidés à faire venir quatre personnes de France pour travailler avec nous, se réjouit Nathalie Gautier. C'était important pour la qualité de notre boutique car le savoir-faire dont on a besoin n'existe qu'en France. »



photo : Camille Harper-Séguy

Gilles et Nathalie Gautier ont, à maintes reprises, bénéficiées des services d'immigration du WTC Winnipeg aujourd'hui menacés.

Le WTC Winnipeg a déjà entamé des discussions avec la Société franco-manitobaine (SFM) dans l'espoir d'assurer, si son programme d'immigration devait fermer, que le dossier puisse tout de même être repris.

« L'Accueil francophone pourrait jouer un rôle si le WTC ne peut plus le faire, mais ce ne serait pas la solution magique, confie le président-directeur général de la SFM, Daniel Boucher. Le mieux serait de trouver du financement pour que le WTC garde le dossier. »

La SFM, qui s'est dotée en 2001 d'une mission d'agrandissement de l'espace francophone, travaille aussi avec les gouvernements pour trouver des solutions.

« Au niveau fédéral, on voit une bonne volonté des fonctionnaires mais le problème, c'est qu'il y a les orientations politiques et leur mise en œuvre, note Daniel Boucher. Les fonctionnaires comprennent nos défis et nos contraintes donc ils essaient de trouver des façons de nous aider du mieux possible, mais ils doivent rester dans le cadre donné par le gouvernement. Quant à la Province, elle pourrait peut-être nous aider financièrement mais le défi, c'est qu'il lui faut un partenaire fédéral. »

Une responsable des communications à la Province assure pour sa part que « le travail du WTC Winnipeg en immigration est important et nous serions heureux de soutenir les activités de cet organisme, même sans entente fédéral-provincial ».

Quant au ministre de Citoyenneté, Immigration et Multiculturalisme Canada, Jason Kenney, il a rappelé dans une allocution le 13 juin dernier devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes que le gouvernement fédéral « travaille à faire augmenter de 4,4 % d'ici 2023 le nombre d'immigrants d'expression française qui s'établissent à l'extérieur du Québec ».

« Les difficultés auxquelles le WTC Winnipeg fait face aujourd'hui étaient une surprise pour nous, conclut Daniel Boucher. Avec leurs bons résultats tangibles et visibles, on s'attendait à ce que ça continue. On espère trouver une solution car l'immigration est essentielle pour notre espace francophone. »

PROVINCE DU MANITOBA

Anglais en ligne

Camille HARPER-SÉGUY
presse2@la-liberte.mb.ca

La Province du Manitoba a développé un formulaire d'immigration pour les candidats du Manitoba disponible sur l'Internet depuis novembre 2012. Six mois plus tard, il n'est toujours pas disponible en français, mais Immigration et Multiculturalisme Manitoba travaille à le traduire.

Pourtant, selon la politique des services en français de la Province, « l'information sur les sites Internet et les outils en ligne devraient être disponibles dans les deux langues officielles », reconnaît un porte-parole d'Immigration et Multiculturalisme Manitoba.

« Dans l'idéal, on aurait voulu offrir nos formulaires en anglais et en français en même temps, ou presque, confie la gérante du programme des candidats du Manitoba à la Province, Karmel Chartrand. Mais le gouvernement fédéral nous a imposé de faire de nombreux changements à notre programme pilote en anglais, notamment sur les exigences linguistiques, ce qui a réduit notre temps pour améliorer autre chose.

« Ça a créé des délais imprévus, mais la majorité de la traduction en français du programme en ligne est désormais faite, assure-t-elle. On estime qu'il sera prêt d'ici fin décembre 2013. Pouvoir offrir nos formulaires dans les deux langues officielles a toujours été quelque chose d'important pour nous. »

Ancien sous-ministre adjoint à l'Immigration du Manitoba, le Franco-Manitobain Gérald Clément reste confiant.

« Le Manitoba a toujours été très encourageant envers l'immigration francophone et notre Province est connue pour son efficacité et sa capacité linguistique, affirme-t-il. Je sais que le français lui tient vraiment à cœur et qu'elle travaille fort pour s'assurer que les documents sont disponibles en français.

« Mais la réalité, confirme-t-il, est que c'est très exigeant de créer des formulaires en ligne, que c'est vraiment difficile de le faire dans deux langues en même temps, et que la Province a été perturbée depuis près d'un an par des décisions du fédéral. »

En français quand même

La coordonnatrice du programme d'immigration du World Trade Centre (WTC) Winnipeg, Brigitte Léger, assure cependant que « les demandeurs en ligne peuvent répondre en français, même si les questions sont posées en anglais. Beaucoup de mes clients francophones ont donc opté pour le formulaire en ligne, même s'il est en anglais ».

Karmel Chartrand renchérit que son département « offre un service en français pour que les francophones puissent poser toutes leurs questions et recevoir l'aide dont ils ont besoin. C'est une obligation du fait de notre politique des services en français, mais c'est aussi important pour nous. On veut que les francophones soient le plus à l'aise possible avec le formulaire existant en attendant sa traduction en français ».

Pour sa part, Brigitte Léger raconte que « j'ai proposé à mes clients, s'ils souhaitaient mon aide, de créer un compte spécial et de me donner leur mot de passe pour que je puisse vérifier ce qu'ils ont écrit dans leur demande. Quant aux documents d'appui, ils ont pu m'en envoyer une copie scannée par courriel ou me les apporter ».

Par ailleurs, même si les demandes en ligne sont encouragées car la communication y est plus rapide et facile, le Manitoba accepte toujours les formulaires de demandes papier, qui sont pour leur part disponibles en français.

« Le traitement des demandes sur papier a la même priorité que celui des demandes en ligne », précise Karmel Chartrand. Les formulaires papier ont d'ailleurs été modifiés pour se rapprocher davantage de la version en ligne.

Karmel Chartrand n'a pas non plus constaté d'impact sur le volume de demandes d'immigration de francophones. Avec 504 immigrants francophones en 2012, « c'était notre plus haut chiffre jamais atteint, se réjouit-elle. En outre, il n'y a pas eu plus d'erreurs qu'avant du fait du formulaire en ligne car le système le dit automatiquement quand il y a une erreur ou qu'il manque un document important.

« En fait, le système en ligne est même un atout pour ceux qui veulent immigrer par le biais du programme de Candidat du Manitoba, conclut-elle, anglophones comme francophones, car il n'est pas possible de déposer une demande en ligne si on n'est pas éligible. Avec le papier, certaines personnes soumettaient tout un dossier, long à remplir, pour apprendre ensuite qu'elles n'étaient pas éligibles! »